

**VILLE DE NEUCHÂTEL**

**CONSEIL GÉNÉRAL**  
**40<sup>ème</sup> SEANCE**

**37<sup>ème</sup> période administrative 2016-2020**

**Année 2019-2020**

---

**Lundi 8 juin 2020, à 18h30**  
**au Château, salle du Grand Conseil**

Présidence de M. Alexandre Brodard (PLR), président.

Y compris le président, 37 membres sont présents : Mmes et MM. Rahel Aggeler (PLR), Jules Aubert (PLR), Jérôme Bueche (PLR), Patricia Burger (VL/PDC), Ilir Bytyqi (Soc), François Chédel (PopVertSol), Julie Courcier Delafontaine (Soc), Patrice de Montmollin (Soc), Nicolas de Pury (PopVertSol), Hélène Dederix Silberstein (PopVertSol), Jean Dessoulavy (VL/PDC), Michel Favez (PopVertSol), Jimmy Gamboni (PopVertSol), Jonathan Gretillat (Soc), Sylvie Hofer-Carbonnier (VL/PDC), Timothée Hunkeler (Soc), Gabriele Jeanneret (Soc), Mirko Kipfer (PLR), Johanna Lott Fischer (PopVertSol), Yves-Alain Meister (PLR), Isabelle Mellana Tschoumy (Soc), Frédérique Mouchet (PLR), Philippe Mouchet (PLR), Charlotte Opal (PopVertSol), François Pahud (VL/PDC), Dimitri Paratte (PopVertSol), Morgan Paratte (Soc), Anne Dominique Reinhard (Soc), Jean-Luc Richard (PopVertSol), Jean-Claude Roueche (PLR), Georges Alain Schaller (PLR), Catherine Schwab (Soc), Christophe Schwarz (PLR), Mariachiara Vannetti (Soc), Benoît Zumsteg (PLR), Martha Zurita (PopVertSol).

Excusés : Mme et MM. Sahar Ghaleh Assadi (Soc), Baptiste Hurni (Soc), Stéphane Studer (PopVertSol), Bruno Cortat (PLR).

Le Conseil communal était représenté par M. Thomas Facchinetti (Soc), président, Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR), vice-présidente, Mme Christine Gaillard (PopVertSol), M. Fabio Bongiovanni (PLR), et Mme Anne-Françoise Loup (Soc), membres.

## **PROCÈS-VERBAL**

Le procès-verbal de la 39<sup>ème</sup> séance, du lundi 11 mai 2020, sera adopté ultérieurement.

## **LECTURE DE PIÈCES**

A ce chapitre, le président, **M Alexandre Brodard**, mentionne :

1. Dépôt sur les pupitres du rapport du comité de direction au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal des patinoires du littoral neuchâtelois sur la gestion et les comptes de l'exercice 2019 (35<sup>ème</sup> année).

## **Communiqués de presse**

- De la Direction de l'environnement intitulé « La nature en ville niche désormais au cœur de l'actualité neuchâteloise ».
- Du Jardin botanique intitulé « Participez à une dégustation de miels en ligne ».
- De la Direction de la mobilité intitulé « Sortez votre vélo de la cave ! ».
- De la Chancellerie communale intitulé « La Ville de Neuchâtel honore Baptiste Hunkeler, premier citoyen du Canton ».
- Du Jardin botanique intitulé « Le Jardin botanique rouvre ses espaces le 8 juin ».
- De la Direction de la sécurité intitulé « Les guichets de l'administration communale à nouveau ouverts le 8 juin ».
- De la Direction du tourisme intitulé « Cet été, c'est vous qui allez créer l'événement ! ».

## **ORDRE DU JOUR**

### **A. Rapports du Conseil communal et de la Commission financière**

#### **20-008 – 20-201**

**Rapports du Conseil communal et de la Commission financière,**  
concernant la gestion et les comptes de l'exercice 2019.

### **B. Autres objets**

#### **20-501**

**Postulat** du groupe PLR par M. Yves-Alain Meister et consorts, intitulé  
« La rue du Crêt-Taconnet retrouvera-t-elle du bon sens ? ».

#### **20-301**

**Motion** du groupe PopVertSol par M. Jean-Luc Richard et consorts,  
intitulée « La nuit, quand revient la nuit : retrouvons cette obscure clarté  
qui tombe des étoiles tout en économisant de l'énergie ».

#### **20-603**

**Interpellation** du groupe PopVertSol par M. Nicolas de Pury et  
consorts, intitulée « Plan de quartier de Serrières-Tivoli, un projet  
toxique ? ».

#### **20-604**

**Interpellation** du groupe PopVertSol par Mme Jacqueline Oggier  
Dudan et consorts, intitulée « Les zones de rencontre (20 km/h) doivent-  
elles vraiment être libres de tout obstacle ? ».

#### **20-302**

**Motion** du groupe socialiste par Mme Isabelle Mellana Tschoumy et  
consorts, intitulée « Gratuité des transports publics sur le territoire  
communal pour les seniors les plus défavorisés ».

#### **20-303**

**Motion** du groupe socialiste par Mme Julie Courcier Delafontaine et  
consorts, intitulée « Des salles pour favoriser la vie de quartier et les  
projets collaboratifs ».

#### **20-304**

**Motion** du groupe socialiste par M. Jonathan Gretilat et consorts,  
intitulée « Des logements avec encadrement à loyer abordable pour nos  
aînés ! ».

#### **20-605**

**Interpellation** du groupe socialiste par M. Gabriele Jeanneret et  
consorts, intitulée « Des vélos électriques subventionnés ! ».

**20-606**

**Interpellation** dont le traitement en priorité a été refusé le 11 mai 2020, du groupe PopVertSol par M. François Chédel et consorts, intitulée « Respecter les directives et se concentrer sur l'essentiel, aussi pour l'aviation militaire ».

**20-608**

**Interpellation** du groupe PLR par M. Philippe Mouchet et consorts, intitulée « Le virus « concouris architecturis » dévore-t-il nos finances ? ».

**20-401**

**Proposition** intergroupe dont le traitement en priorité est demandé, par Mmes et MM. Jérôme Bueche, Sylvie Hofer-Carbonnier, Isabelle Mellana Tschoumy et Nicolas de Pury, intitulée « Arrêté portant modification temporaire du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010 ».

**20-609**

**Interpellation** du groupe PopVertSol par M. Jean-Luc Richard et consorts, intitulée « La Ville en fait-elle assez pour la promotion de l'isolation des bâtiments et des énergies renouvelables ? ».

---

**18-402/18-403/18-404 (Pour mémoire)**

**Propositions** par Mmes et MM. Amelie Blohm Gueissaz, Jonathan Gretillat, Christophe Schwarb, Sylvie Hofer-Carbonnier, Nicolas de Pury et Dimitri Paratte, portant sur la modification du Règlement général de la commune de Neuchâtel.

**Selon décision du Bureau du Conseil général du 12 février 2019.**

**19-406 (Pour mémoire)**

**Proposition** du groupe socialiste, par Mmes et MM. Baptiste Hurni, Mariachiara Vannetti, Gabriele Jeanneret, Nando Luginbühl, Patrice de Montmollin, Jonathan Gretillat, Antoine de Montmollin, Catherine Schwab, Anne Dominique Reinhard et Timothée Hunkeler, intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel » (Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 11 novembre 2019 :

**Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020.**

Neuchâtel, les 18, 20 mai et 3 juin 2020

Séance du Conseil général - Lundi 8 juin 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Thomas Facchinetti

Le chancelier,

Rémy Voirol

## **Propos présidentiels**

**M. Alexandre Brodard**, président, déclare :

- Avant de commencer, je vous rappelle les règles sanitaires relatives au Covid-19 et vous prie de les respecter pendant et après la séance. Merci d'avance.

Au chapitre de la lecture de pièces, je mentionnerai le communiqué de presse de la Chancellerie communale concernant le nouveau premier citoyen du Canton, M. Baptiste Hunkeler, domicilié en ville de Neuchâtel, qui a été élu à la présidence du Grand Conseil neuchâtelois. La ville l'en a félicité sur place, mardi 26 mai à La Chaux-de-Fonds, lors de la séance du Grand Conseil. En attendant que le Grand Conseil puisse siéger dans cette salle, je lui tiens sa place au chaud.

Finalement, j'inviterai les membres du Bureau à rester un petit moment après la séance et à s'approcher de moi, afin de fixer une séance pour déterminer l'ordre du jour des séances à venir de cette année 2020.

Concernant l'ordre du jour de notre soirée, je note une demande de traitement prioritaire de la proposition intergroupes n° 20-401, intitulée « Arrêté portant modification temporaire du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010 ».

Quelqu'un s'oppose-t-il à cette demande de traitement prioritaire ? Si ce n'est pas le cas, cet objet sera traité, non seulement en premier de la liste des objets du Conseil général, mais je vous propose même de le traiter avant d'entamer les comptes 2019. En effet, cet objet doit idéalement entrer en vigueur avant le 1<sup>er</sup> juillet, terme de l'année administrative.

Quelqu'un s'oppose-t-il à ce que nous commençons par le traitement de cet objet ? Si ce n'est pas le cas, celui-ci devient le premier à l'ordre du jour.

**20-401**

**Proposition intergroupes dont le traitement en priorité est demandé, par Mmes et MM. Jérôme Bueche, Sylvie Hofer-Carbonnier, Isabelle Mellana Tschoumy et Nicolas de Pury, intitulée « Arrêté portant modification temporaire du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010 »**

En voici le texte :

Au vu du processus de fusion entre les communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et au report des élections communales au 25 octobre 2020, les groupes politiques du Conseil général proposent le projet d'arrêté suivant :

**Arrêté  
portant modification temporaire du  
Règlement général de la commune de Neuchâtel,  
du 22 novembre 2010**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010,

Vu le processus de fusion en cours avec les communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin,

Vu la prolongation de la législature 2016-2020 jusqu'au 31 décembre 2020, par arrêté du Conseil d'Etat du 18 mars 2020,

Vu le report des élections communales au 25 octobre 2020,  
Sur proposition de l'ensemble de ses groupes politiques,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Pour l'année administrative 2019-2020, les dispositions temporaires suivantes sont adoptées :

**Composition du bureau** **Art. 2.**- Le mandat de l'actuel Bureau du Conseil général est prolongé de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

**Commission financière** **Art. 3.**- Le mandat de la commission financière dans sa composition actuelle est prolongé de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

**Conseil communal** **Art. 4.**- Le mandat de l'actuel président et de l'actuelle vice-présidente du Conseil communal est prolongé de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

**Art. 5.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur immédiatement.

**M. Jérôme Bueche**, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Je suis visiblement le premier signataire de cette proposition, mais ce n'est pas que cela m'intéresse particulièrement. Tous les groupes ont été consultés au sein du Bureau, puis au sein des présidences de groupes. Vu que les élections sont reportées, vu que le Covid-19 est passé par là, vu que notre assemblée va continuer à siéger jusqu'à la fin de l'année avant la fusion, il semblait assez logique de prolonger également les autorités en place.

**Mme Sylvie Hofer-Carbonnier**, porte-parole du groupe Vert'libéraux/PDC, déclare :

- C'est à l'unanimité que notre groupe acceptera l'arrêté portant modification temporaire du Règlement général. C'est d'ailleurs avec plaisir que notre groupe voit le mandat du Bureau – et, surtout, celui de son actuel président – prolongé, puisque nous espérons bien pouvoir marquer le coup de la fin de son mandat sans devoir respecter tous les gestes barrière.

J'en profite aussi pour signaler que le groupe Vert'libéraux/PDC espère tout autant se voir confier la fonction présidentielle dans la nouvelle législature qui commencera en 2021, puisque notre groupe n'aura pas disposé de cette possibilité durant la présente législature. Celle-ci,



prolongée de 6 mois – et ce pour une très bonne raison – aura finalement duré 4 ans.

**M. Dimitri Paratte**, porte-parole du groupe PopVertSol, déclare :

- Nous acceptons de bon cœur que le PLR assume, pour la deuxième fois, une présidence exceptionnelle d'une année et demie et nous profiterons de la majorité consolidée que cela nous garantit au sein de l'hémicycle.

**Mme Isabelle Mellana Tschoumy**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Notre groupe acceptera cette prolongation à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Alexandre Brodard**, propose de passer à l'examen de l'arrêté.

Soumise au vote, la **proposition n° 20-401** intitulée « Arrêté portant modification temporaire du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010 » est **acceptée à l'unanimité**.

Discussion en second débat. Les articles premier à 5 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 35 voix, contre 0 et 0 abstention.

Au vu du processus de fusion entre les communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et au report des élections communales au 25 octobre 2020, les groupes politiques du Conseil général proposent le projet d'arrêté suivant :

**Arrêté**  
**portant modification temporaire du**  
**Règlement général de la commune de Neuchâtel,**  
**du 22 novembre 2010**  
**(Du 8 juin 2020)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010,

Vu le processus de fusion en cours avec les communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin,

Vu la prolongation de la législature 2016-2020 jusqu'au 31 décembre 2020, par arrêté du Conseil d'Etat du 18 mars 2020,

Vu le report des élections communales au 25 octobre 2020,

Sur proposition de l'ensemble de ses groupes politiques,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Pour l'année administrative 2019-2020, les dispositions temporaires suivantes sont adoptées :

**Composition du bureau** **Art. 2.**- Le mandat de l'actuel Bureau du Conseil général est prolongé de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

**Commission financière** **Art. 3.**- Le mandat de la commission financière dans sa composition actuelle est prolongé de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

**Conseil communal** **Art. 4.**- Le mandat de l'actuel président et de l'actuelle vice-présidente du Conseil communal est prolongé de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Séance du Conseil général - Lundi 8 juin 2020

**Art. 5.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur immédiatement.

Neuchâtel, le 8 juin 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire,

Alexandre Brodard

Martha Zurita

## 20-008 – 20-201

# Rapports du Conseil communal et de la Commission financière, concernant la gestion et les comptes de l'exercice 2019

Voir tirés à part des :

- 6 avril 2020 (rapport n° 20-008)
- 20 mai 2020 (rapport n°20-201)

**Mme Sylvie Hofer-Carbonnier**, rapporteure de la Commission financière, déclare :

- Au terme des trois séances tenues en visioconférence les 28 avril, 14 et 20 mai 2020 par la Commission financière, consacrées à l'examen de la gestion et des comptes 2019 de notre Ville, nous pouvons dire que, si la Commission financière se réjouit que ces comptes 2019 affichent des chiffres noirs et, surtout, que les charges aient été globalement maîtrisées, certains commissaires ont néanmoins déploré un résultat d'exploitation déficitaire à hauteur de 10 millions. Cela fait de l'exercice 2019 une performance dont on ne peut guère se réjouir.

En effet, rappelons que si ces comptes affichent un excédent de revenus d'un peu plus de 50 millions, il s'agit d'un excédent extraordinaire, puisque cet important bénéfice s'explique par la dissolution d'une provision pour Prévoyance.ne à hauteur de 60 millions. Cette recette extraordinaire a d'ailleurs amené des membres de la Commission financière à regretter que le Conseil communal n'affiche pas deux chiffres dans son rapport : d'une part, celui du résultat purement comptable et, d'autre part, la réalité financière du fonctionnement de la Ville de Neuchâtel en 2019. Et c'est dans ce second cas que l'on aboutit à un excédent de charges d'environ 10 millions de francs.

Ce chiffre en rouge, comme l'a souligné la Commission financière, n'est pas lié à la maîtrise des charges. En effet, sur ce point, la commission tient à remercier l'ensemble de l'administration et le Conseil communal pour leur engagement tout au long de l'année 2019, qui se traduit par des efforts salués au niveau des charges d'exploitation, tout en délivrant des prestations de qualité à la population.

Non, ce chiffre est principalement lié à une baisse des recettes fiscales en provenance, notamment, des personnes morales. Cette nouvelle baisse,

qui n'est due que partiellement à la réforme fiscale cantonale, a vivement inquiété la Commission financière et cela d'autant plus que les comptes 2018 faisaient état d'un constat similaire. Il est plus que souhaitable que notre ville enregistre l'arrivée de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises.

Toujours pour le rouge, il s'agit aussi de mentionner le transfert du CEG au SIEN qui a entraîné une dépense de 3,5 millions, transfert décidé après l'établissement du budget 2019.

La fortune, quant à elle, s'élève à 109,3 millions, alors que, pour les réserves et provisions, le montant est de 292 millions, dont 89 millions pour la réserve de politique conjoncturelle. Autant de montants qui témoignent de la bonne assise financière de notre Ville et cela notamment aussi parce que la Commission financière a fait régulièrement pression pour que les charges soient mieux maîtrisées.

La dette atteint 315 millions, soit 15 millions de plus que les derniers exercices, mais heureusement avec des taux d'intérêts toujours très bas.

Pour ce qui est des investissements, il y a également deux façons de les appréhender. Comme chaque année, il est en effet regrettable que ce montant soit inférieur à ce qui avait été inscrit au budget. Mais on peut aussi positiver en relevant que l'introduction d'une planification roulante a commencé à porter ses fruits, puisqu'en 2019, 63 % des investissements ont été réalisés, ce qui constitue une claire amélioration par rapport aux années précédentes.

Enfin, comme vous l'aurez vu – et surtout lu, je l'espère – le rapport de la Commission financière est accompagné du rapport du groupe de travail de la Commission financière sur les règles de l'autofinancement. Ce rapport, qui trouve son origine dans les discussions de la Commission financière sur le budget 2018 relatives à différents problèmes liés à la définition de l'autofinancement, présente les deux méthodes de calcul du degré d'autofinancement : celle – que nous connaissons – qui découle de l'application du Règlement communal des finances de notre Ville et celle découlant de l'application des indicateurs harmonisés MCH2, apportant des éclaircissements sur leurs avantages et inconvénients respectifs. Sans préjuger d'une éventuelle décision de modifier la situation actuelle, la Commission financière souhaite que, dans le cadre du budget et des comptes, une présentation en parallèle de ces deux degrés d'autofinancement soit désormais faite.

Je ne saurais conclure mon intervention sans mentionner deux aspects essentiels. Premièrement, ces comptes 2019 ne parlent pas de la crise du coronavirus et pour cause. Mais on sait déjà que les comptes des années 2020 et suivantes en subiront de graves conséquences, sur le plan fiscal

notamment. C'est l'occasion d'avoir une pensée pour tous les habitant-e-s, ainsi que toutes les entreprises de notre ville qui éprouvent actuellement de grandes difficultés financières.

Deuxièmement – et c'est un point plus réjouissant – il faut signaler que c'est la dernière fois que notre Conseil traite des comptes, car, non seulement nous allons au-devant d'élections communales, mais surtout, c'est le Conseil général de la commune fusionnée qui débattrà des comptes 2020 l'année prochaine.

Au final, les votes ont été les suivants : les rapports des sous-commissions financières I à V ont tous été acceptés à l'unanimité. Le rapport de la Commission financière a, quant à lui, été approuvé par 10 voix contre 2.

S'agissant des deux arrêtés qui nous sont soumis ce soir, la Commission financière les a tous les deux préavisés favorablement à l'unanimité.

En conclusion, la Commission financière vous recommande d'accepter à l'unanimité le rapport du Conseil communal concernant la gestion et les comptes 2019, ainsi que les deux arrêtés y relatifs.

Avant de donner la parole aux groupes, le président, **M. Alexandre Brodard**, rappelle la procédure habituelle s'agissant du débat sur les comptes, la discussion se déroulant en deux phases : tout d'abord une discussion générale – concernant le rapport du Conseil communal et celui de la Commission financière – puis une discussion de détail, qui concerne les pages 50 et suivantes du volume I des comptes, ainsi que le volume II, incluant les investissements. Cette année, exceptionnellement, aucune pause n'est prévue, en raison des règles sanitaires en vigueur.

**M. Nicolas de Pury**, porte-parole du PopVertSol, déclare :

- « Quéquette en juin, layette en mars ». Eh bien, s'agissant de cette phrase pertinente – dont l'auteur est Pierre Desproges – le Conseil communal n'en a rien dit et c'est heureux. Si je ne peux donc pas reprocher au Conseil communal d'avoir tenu de tels propos, celui-ci en a tenu d'autres, qui n'ont pas très bien passé, pour la forme, auprès de certains d'entre nous. Nous y reviendrons.

Il est vrai que ce printemps, avec cette période de semi-confinement due au Covid-19 – d'où nous sortons très prudemment – nous a tous surpris et ébranlés de part et d'autre. Et le fait, pour moi, de devenir en plus grand-père en mars dernier durant cette période particulière me permet d'affirmer : « Layette en mars, les comptes en juin ». Vivement que nous retrouvions le rythme de nos séances en mode présentiel, moins distants les uns des autres, comme c'est le cas encore aujourd'hui. Revenons à une normalité désirée, cela m'évitera de vous parler de quelques quéquette et layette.

Revenons aux comptes. Le bénéfice extraordinaire 2019 du compte de résultat, de plus de 50 millions, provient essentiellement de la dissolution d'une provision de plus de 60 millions de Prévoyance.ne. Cela permet d'augmenter largement la fortune de notre Ville. La provision pour Prévoyance.ne avait été constituée pour couvrir le découvert de la part employeur et arriver ainsi à un taux de 80 % vers 2050. Curieusement, le Service des communes a ordonné de dissoudre cette provision, estimant que la probabilité de devoir assainir la caisse était inférieure à 50 % au vu des rendements. Le Conseil communal n'était pas d'accord et a sollicité deux avis externes. Tant PwC – les auditeurs – qu'un professeur de l'Université de Fribourg ont estimé que le risque dépassait les 50 %. Alors, pour éviter à la nouvelle commune fusionnée de résoudre un problème supplémentaire, le Conseil communal s'est finalement plié aux directives cantonales.

Si la situation de la caisse de pension des employés communaux était bonne à la fin de 2019, nous avons de sérieux doutes quant à l'avenir et nous risquons de devoir refinancer Prévoyance.ne ces prochaines années, surtout au vu des extraordinaires perturbations économiques dues à la crise sanitaire. Et celles-ci vont durer. Les placements, les rendements et le chemin de croissance, dans le cadre des beaux principes capitalistes, ne sont absolument pas garantis compte tenu de la situation que nous vivons aujourd'hui.

La dette à long terme est passée de 300 à 315 millions, au lieu des 335 millions prévus au budget. Les taux très bas – voire inversés – permettent, pour l'instant, de regarder sereinement vers l'avenir.

Concernant les personnes physiques, l'impôt sur le revenu est inférieur au budget. Mais l'entrée en vigueur des mesures en termes de révision de la fiscalité, à la hausse de la déduction des frais de garde, et les déductions pour enfants, parents-enfants, ont pesé sur l'impôt de 2018. Ceci avec des conséquences pour 2019. Bien que l'impôt des personnes physiques soit inférieur au budget, il reste supérieur aux comptes 2018 et ce malgré les réformes fiscales. Cela donne comme information qu'il y a une nette amélioration ou une amélioration de l'assiette fiscale des contribuables.

Pour les personnes morales, l'impôt sur les bénéfices est en dessous des projections, notamment à cause des résultats d'un important contribuable de la Ville. Le départ d'une entreprise qui bénéficiait d'un allègement fiscal va aussi provoquer d'importantes pertes sur l'impôt sur le bénéfice, mais, semble-t-il, atténuées par des corrections et, surtout, des pénalités.

S'agissant du montant des investissements brut, supérieur à la moyenne de ces 10 dernières années, pour 32 millions – et dont près d'un quart est financé par des taxes ou le tarif de l'eau – ce montant reste néanmoins très inférieur au budget 2019.

Par une planification roulante, nous n'avons pas trop à nous inquiéter de cette situation au vu de la fusion prochaine. Mais, vu cette crise extraordinaire sur le plan économique – que nous allons encore subir de nombreux mois, pour ne pas dire des années – nous nous demandons si le Conseil communal ne peut pas en faire plus et investir de manière plus conséquente pour contrer cette dépression économique. Ceci par de l'investissement public conséquent. Une transition écologique, sociale et économiquement durable est urgente à mener.

Tenir un budget n'est pas toujours chose facile, notamment si la conjoncture souffle des vents contraires. Dans les exercices précédents, le Conseil communal a notamment dû faire face à des baisses de rentrées fiscales, pour des raisons de conjoncture, parfois, mais surtout en raison de mesures fiscales qui sont du ressort du Canton.

Nous regrettons toutefois certains propos du Conseil communal, qui pavaisait complètement quand il a présenté les comptes devant la presse, en annonçant une très bonne cuvée communale. Le déficit structurel est véritablement masqué par cet excédent extraordinaire, le résultat opérationnel 2019 essuie une perte de plus de 15,5 millions. Il ne sert à rien de cacher ce fait aux citoyens. C'est d'autant plus dommage que la justification n'est pas difficile, puisqu'une bonne partie du problème vient d'une autorité supérieure.

Mais nous devons, bien sûr, nuancer les interprétations, quand nous comparons des chiffres de budget et les résultats des comptes. D'un autre côté, des charges ont été bien maîtrisées, mais à quel prix ?

Nous sommes conscients que Neuchâtel est une capitale cantonale et que nous ne sommes pas La Chaux-de-Fonds ou Le Locle. Nous sommes conscients qu'il fait beau à Neuchâtel et que c'est plus facile de positiver que de se plaindre. Mais un peu plus d'humilité de la part du Conseil communal serait plus adéquate, au vu de ce que nous avons vécu ces 3 derniers mois.

PopVertSol pense à celles et ceux qui vivent dans leur quotidien avec 80 % du 80 % du salaire médian, pour autant que ces derniers soient placés dans la bonne case pour obtenir des aides de l'autorité compétente, ce qui est loin d'être toujours le cas.

Concernant les ressources humaines, nous sommes de nouveau déçus du manque de dynamisme du Conseil communal. La baisse de la sinistralité – accidents professionnels et non professionnels – ainsi que des cas de maladie, montre que le processus de gestion des cas porte ses fruits. C'est bien. Mais, pour nous, il est normal d'agir ainsi, cela fait partie de la gestion des ressources humaines de base. La campagne sur l'ergonomie, « Le réflexe santé, chacun y travaille », a donné des résultats



très positifs. Ce n'est pas tout à fait une formation continue, c'est plutôt une information et une mise à niveau.

Au niveau des formations suivies par le personnel, seulement 40 % des dépenses de formation professionnelle ont effectivement été réalisées. Il y a donc toujours des problèmes récurrents de gel de postes et des augmentations de stress au travail, ainsi qu'un nombre important d'heures supplémentaires et de vacances à prendre. Evidemment, une formation de quelques jours, par exemple, ne peut se faire dans les conditions de travail actuelles. Cela nous préoccupe. Et la fusion a bon dos pour justifier certains gels de postes. Il y a des malaises et des problèmes au sein de ces services. Il nous apparaît que le Conseil communal ne prête pas assez d'attention à cette problématique.

Je conclurai en disant que le groupe PopVertSol acceptera les deux projets d'arrêtés qui nous sont soumis ce soir.

**M. Jérôme Bueche**, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Cela a été dit tout à l'heure, nous vivons une situation particulière. La pandémie du Covid-19 nous a tous touchés, de près ou de loin. Des destins ont été brisés suite à cette maladie : de nombreux décès, des entreprises qui ont dû se résigner à mettre la clé sous la porte, de nombreuses personnes qui ont dû subir des baisses de revenu ou qui vont perdre leur travail. Et ce n'est pas fini. Il faudra des mois – voire des années – pour que le système, dans son entier, reprenne. Et, de l'aveu même du Conseil communal : « L'année 2020 s'annonce catastrophique ».

Quel rapport avec les comptes 2019 et leur bénéfice magique de 50 millions, me direz-vous ? Pourquoi le groupe PLR souhaite-t-il gâcher la fête avec de noires prédictions ? Ne pouvons-nous pas plutôt profiter béatement de ce que la majorité de la Commission financière a qualifié, je cite, « du meilleur des mondes » ?

Voilà donc un petit résumé de ce meilleur des mondes dans lequel tout va bien :

- Depuis 2015, le déficit opérationnel cumulé s'élève à environ 40 millions de francs : 3 millions en 2015, 12 millions en 2016, 6 millions en 2017, environ 9 millions en 2018 et 10 pour cette année.
- En 5 ans, la Ville a dépensé 40 millions de francs de plus que ce qu'elle a récolté.
- Depuis au moins 5 ans, la Ville se donne beaucoup de peine pour présenter sa situation financière de manière créative, ne voulant pas faire peur aux communes fusionnées.

Comme vous le voyez, notre groupe a une autre vision que celle de la majorité de la Commission financière.

Revenons plus en détail sur l'année 2019 qui nous intéresse, via ce rapport.

Le Conseil communal prévoyait, selon le budget, un bénéfice de 1,475 millions de francs pour cette année. Finalement, le résultat final extraordinaire est un bénéfice de 50 millions. Bravo, applaudissement général ! Si l'on gratte cette première couche, on s'aperçoit que ces 50 millions de bénéfice sont dus à la dissolution d'une réserve de 60,7 millions de francs. Donc, sans cette écriture purement comptable – et qui n'augmente pas la fortune de la Ville, cela étant juste une dissolution de réserve – nous voici avec un résultat effectif de 10 millions de déficit.

10 millions ! 10 millions, cela représente 100 EPT. La Ville emploie actuellement 735 équivalents plein temps. 735 postes, qui sont répartis entre environ un millier de collaboratrices et collaborateurs. Parmi ces employés de la Ville, on ne retrouve plus de policiers – gérés par le Canton – on ne retrouve plus d'enseignants – employés par l'éorén – on ne retrouve plus de personnel médical – géré par HNe. On ne retrouve même plus d'informaticiens, puisqu'ils sont passés au SIEN. Bref, 735 postes pour assurer des services – d'excellente qualité, je l'admets – à une population de 33'373 habitants. Nous avons donc le luxe de compter un employé pour 45 habitants.

Entendons-nous, je ne souhaite pas procéder à des licenciements massifs d'employés communaux, loin de là, mais les services à la population doivent certainement être adaptés. On le sait, le SECOPO fait un excellent travail et nous avons besoin de personnel dans les crèches. Mais comment expliquer 8 EPT de secrétariat dans un service des sports qui en compte 42 au total ? 1 poste de secrétaire pour 4 employés ?

Le groupe PLR demande donc à l'ensemble du Conseil communal de faire la liste des prestations offertes au public et de définir la priorité de ces dernières. Il lui demande également, lors des quatre prochaines années – respectivement lors de la première législature de la commune fusionnée – de faire un effort important pour réduire de manière significative, grâce aux fluctuations naturelles, le nombre d'employés de la Ville. La convention de fusion que nous avons signée insiste sur la reprise de tous les employés des communes fusionnées, c'est une bonne chose, mais il ne faudra pas que les doublons persistent *ad aeternam*.

10 millions ! 10 millions, cela représente la manne fiscale des 14'669 contribuables les plus démunis de notre ville. C'est ce que la moitié de la population de la ville paie en impôts. Ne trouvez-vous pas que cet argent a l'obligation d'être bien dépensé ? Toujours au niveau des revenus

fiscaux, cette année a vu – comme c'est régulièrement le cas – la baisse des impôts sur les personnes morales. C'est connu : quand le cigarettier tousse, c'est la Ville qui attrape le cancer !

10 millions ! 10 millions, cela représente 5 années à 2 millions d'économies. Petit rappel pour les conseillers généraux qui nous ont rejoints ces derniers temps : cela fait maintenant 4 ans que la Commission financière a demandé que le Conseil communal planche sur un programme d'économies de 2 millions par an, lequel devait mener à un vrai équilibre en 2020. Le Conseil communal nous assure à chaque budget et à chaque séance des comptes que, « Oui, oui... », il y travaille.

Mais nous sommes las, rien ne se passe. Quelques économies de bout de chandelle dans les BSM, avant de rajouter des dépenses conséquentes. La Commission financière le relève en page 10 de son rapport, où elle parle d'un important dépassement des honoraires des conseillers externes au Service des ressources humaines. Plus de CHF 150'000.- dépensés en mesures de conseil et d'accompagnement pour un Service de l'urbanisme, dont la gestion et la conduite ont été particulièrement délaissées par le Conseil communal. La presse en avait parlé à l'époque, je ne vais pas revenir sur ces sombres histoires.

Le groupe PLR réitère donc sa demande au Conseil communal, ainsi qu'à l'ensemble de la Commission financière : il faut tirer le frein des dépenses. Notre levier, ce sont les dépenses. Nous ne pouvons pas anticiper les conséquences de la crise du Covid-19 ou de la situation économique sur nos futures rentrées fiscales, mais nous avons la possibilité d'agir sur les dépenses. Il faut assurer les postes qui sont indispensables et avoir le courage de réduire les frais sur les prestations moins nécessaires.

Au niveau fédéral, le PLR, jusqu'à il y a peu, se faisait régulièrement moquer par la gauche, car prônant une gestion financière saine à long terme : moins de dette, plus d'autofinancement. La crise du Covid-19 a démontré les bienfaits de cette approche. La Suisse – avec son système financier fort – a pu très rapidement agir et investir dans son économie réelle. Notre groupe espère que cette expérience pourra convaincre les autres groupes de cet hémicycle que la force d'une communauté ne se mesure pas uniquement au bien-être du plus faible de ses membres, mais également à sa capacité de résilience vis-à-vis de crises graves.

Pour que notre communauté – que notre Ville – puisse continuer à prospérer, à offrir à ses habitants des prestations de qualité, nous devons affronter la réalité brute. Cette réalité nous indique ceci :

- Notre Ville subit un déficit structurel d'environ 10 millions de francs par année et ceci depuis plus de 5 ans.

- Notre ville, qui avait réussi à faire baisser sa dette, emprunte à nouveau, alors que très peu de gros investissements sont réalisés.
- Le Conseil communal ne maîtrise plus la croissance des coûts de fonctionnement.
- Le Conseil communal n'a visiblement aucune volonté de maîtriser la croissance de ces coûts.

J'en arrive à la conclusion : il paraît que, chaque année, le Conseil général se fâche au budget et se réconcilie aux comptes. Cette année, notre groupe reste fâché.

Il reste fâché car le Conseil communal ne prend toujours pas la mesure de la réalité économique qui nous entoure. Il reste fâché car le Conseil communal sort continuellement l'arrosoir pour se faire bien voir, mais oublie de gérer efficacement toutes ses directions. Mais il s'adoucit en pensant aux services et aux employés de la Ville qui ont, eux aussi, vécu une période difficile durant la pandémie, qui ont su trouver des moyens innovants pour continuer à fournir des prestations aux habitants de la Ville.

Nous devons aujourd'hui voter 2 arrêtés financiers, mais c'est avant tout les principes de gestion qui nous sont chers. Le second arrêté trouvera un écho positif dans notre groupe. Le vote concernant le premier sera, quant à lui, largement dépendant d'une promesse sincère de la part du Conseil communal de réduire son déficit opérationnel structurel. Pour rappel, notre groupe avait déjà refusé le budget 2020 à cause de ce déficit. Maintenant que la crise du Covid-19 est passée, peut-être le Conseil communal aura-t-il appris que gouverner, c'est prévoir.

**Mme Julie Courcier Delafontaine**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste, lui, se réjouit de l'excellent résultat des comptes 2019. La hauteur de ce résultat provient, certes, de la dissolution forcée d'une réserve, mais il témoigne, néanmoins, de la bonne santé financière de notre Ville.

En effet, même si ce résultat positif de 50 millions ne provient peut-être pas de rentrées effectives de cet exercice annuel, il n'en est pas pour autant fictif et correspond à une réalité. Une réalité qui fait que la bonne gestion de ces dernières législatures nous a permis de constituer de véritables réserves, des provisions, ainsi que d'augmenter notre fortune. Ceci n'en déplaît pas aux esprits chagrins et contre la caricature qui voudrait qu'un gouvernement de gauche soit dispendieux et peu à même de mener une politique financière au long cours. Qu'importe, finalement, que ces 50 millions apparaissent comme réserve ou comme fortune. Ils sont là et

nous permettent d'affronter des périodes plus tendues qui se profilent et d'aborder la fusion avec sérénité.

Le rapport sur les comptes est donc, avant tout, l'occasion de vérifier l'utilisation à bon escient de l'argent public et son adéquation avec le budget alloué. Et si la différence entre comptes et budget – abstraction faite de la réserve dissoute – présente un résultat négatif de fonctionnement, nous devons relever que celui-ci dépend de deux facteurs :

- Premièrement, la cession du CEG au SIEN, que votre Autorité avait choisi de ne pas faire figurer au budget – mais qui avait été avalisée par notre Conseil en toute connaissance de cause – et qui péjore l'exercice de près de quatre millions.
- Deuxièmement, la différence des recettes fiscales, plus basses qu'évaluées. Cela est regrettable. Mais notons qu'elles sont plus hautes que celles de 2018, ce qui pourrait être porteur d'espoir. Bien sûr – et malheureusement – la crise sanitaire est passée par là et son impact réel est, à ce jour, impossible à évaluer. Mais là encore la fortune de notre Ville nous permettra certainement d'en atténuer les retombées.

Ces deux facteurs expliquent en totalité le résultat comptable et correspondent à la différence que certains voudraient faire passer pour systémique.

Dès lors, il nous faut saluer la bonne tenue des budgets et l'effort réel fourni pour maîtriser les charges sans diminuer les prestations, ainsi que le demandait notre Conseil. Les niveaux de masse salariale et des BSM sont maintenus et il ne fait guère de doute que la fusion à venir – en mutualisant les postes – permettra de soulager les zones en tension qu'induit cette recherche perpétuelle d'équilibre.

Si la maîtrise des charges est saluée, nous nous inquiétons tout de même de l'impact sur les collaborateurs que peut avoir le gel de certains postes, couplé à des formations continues non réalisées et une nouvelle entité à mettre en place. Il nous faudra être particulièrement attentifs à ce que les collaborateurs puissent bénéficier des formations adéquates auxquelles ils ont droit et être correctement accompagnés et soutenus lors de cette fusion.

Le groupe socialiste profite ici de remercier l'ensemble des services et des collaborateurs pour le travail accompli. En effet, c'est bien grâce à leur seul engagement que notre Ville et ses citoyens bénéficient d'un haut niveau de prestations. Des prestations qui renforcent l'attractivité de notre territoire, soutiennent les familles, se préoccupent des plus précaires et

garantissent une qualité de vie reconnue par tous, y compris hors des frontières cantonales.

Dès lors, il nous faudra capitaliser ces prestations et ces infrastructures pour développer notre potentiel, et nous ne pouvons qu'inciter votre Autorité à perpétuer l'effort initié pour réaliser les investissements. A ce sujet, nous vous invitons à traiter rapidement le postulat socialiste n° 184 – intitulé « Pour une meilleure priorisation des projets urbanistiques et une véritable concrétisation des investissements » – qui verra bientôt le terme de son délai de traitement.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera l'arrêté concernant les comptes et la gestion pour l'exercice 2019, ainsi que l'arrêté concernant la perception de la taxe d'épuration.

**M. Jean Dessoulavy**, porte-parole du groupe Vert'libéraux/PDC, déclare :

- Voilà la prise de position de notre groupe à propos des comptes de l'exercice 2019.

En préambule, nous tenions à relever que nous regrettons, à propos du résultat de l'exercice 2019 – comme plusieurs membres de la Commission financière l'ont exprimé – que le Conseil communal n'affiche pas deux chiffres dans son rapport. A savoir, le résultat purement comptable – tenant compte des 60 millions provenant de la dissolution de la provision de Prévoyance.ne – et le résultat financier réel du fonctionnement de la Ville en 2019.

Dans le premier cas – c'est le chiffre officiel annoncé – la Ville boucle l'exercice 2019 avec un bénéfice de 50 millions, dans le second cas, avec un déficit de 10 millions.

Notre groupe est d'avis que ces 10 millions de déficit, en termes de résultat opérationnel, ne sont pas une bonne nouvelle, même s'ils sont en partie expliqués par deux éléments qui totalisent également près de 10 millions, à savoir : le coût du transfert du CEG – cela ayant été relevé par tous les groupes, je ne reviendrai pas sur les détails – et la baisse des recettes fiscales.

10 millions d'un côté, 10 millions de l'autre, on en arrive à comprendre la logique du Conseil communal qui, grâce à cette dissolution de provision, réussit à justifier un équilibre comptable fictif avec, au final, la présentation d'un excédent de 50 millions.

Cela dit, ce n'est pas parce que nous nous retrouvons avec un bénéfice justifiable et que les charges sont globalement maîtrisées – comme cela a été dit par tous les groupes – qu'il faut pavoiser. En effet, nous tenions à relever un élément qui n'est pas nouveau : celui de la baisse des

recettes fiscales qui, malheureusement, se confirme, tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales.

Pour mémoire, le programme politique 2018-2021 avait pour maître-mot la domiciliation et le renforcement de l'attractivité de la ville. Après deux ans de mise en application de ce programme, nous sommes au regret de constater que celui-ci semble manquer son but.

A cela s'ajoute que notre société se retrouve, en ce début d'année, avec une « crise plurielle ». Crise plurielle, puisque plusieurs paramètres essentiels au bon fonctionnement de notre société sont en alerte :

- économiques, avec de probables baisses de recettes fiscales,
- sanitaires, avec les défis liés aux suites de la pandémie,
- sociaux, avec des défis liés aux conséquences de la pandémie également.

Comme notre région est particulièrement sensible à l'environnement international, en raison de son orientation exportatrice, elle est encore plus touchée que d'autres par la fermeture des frontières, d'où notre inquiétude.

Un mot à propos des investissements. Le rapport des comptes l'explique dans le volume I : oui, l'écart subsistant entre les montants prévus au budget et ceux effectivement dépensés est important. Mais, sur ce point, notre groupe se montre confiant, car l'introduction d'une planification roulante des investissements permet déjà d'améliorer la moyenne des dix dernières années. Dans ce cas-là, nous sommes d'avis – tel que l'a constaté la Commission financière – que le verre est plutôt à moitié plein, avec 63 % des investissements réalisés.

En conclusion, pour l'ensemble des comptes, nous sommes conscients que nous ne pouvons pas nous opposer à un résultat qui présente un excédent de 50 millions. Mais notre groupe continuera d'être attentif, tant aux efforts nécessaires à poursuivre pour atteindre une maîtrise des charges, qu'aux actions du Conseil communal visant à mettre pleinement en œuvre le programme politique, afin de se rapprocher de l'équilibre. A n'en pas douter, ce sera bien l'une des premières priorités de notre nouvelle Commune de Neuchâtel.

En conclusion, notre groupe prendra acte du rapport du Conseil communal et votera à l'unanimité les deux arrêtés y relatifs.

**M. Dimitri Paratte** intervient :

- On évoque, à droite, le caractère proverbial des disputes des budgets et la soi-disant réconciliation qui surviendrait aux comptes. Il serait sans doute bien plus sûr d'évoquer comme règle l'inconstance du PLR entre la

Commission financière et les positions publiques qu'il défend : on s'entend en commission, puis on geint en public.

Je suis choqué que l'on compare ici la dépense publique à un cancer et que l'on se gausse d'avoir sauvé la Suisse avec des RHT, alors que des centaines de milliers de personnes en Suisse sont projetées dans la pauvreté à cause de la crise économique et sanitaire.

Comme l'a rapporté mon collègue et camarade de groupe, nous avons besoin de prestations et de services quand l'économie de marché se rétracte sous les coups de ses propres contradictions. Et nous nous réjouissons que la Ville de Neuchâtel continue à assurer ses prestations auprès de la population.

**M. Fabio Bongiovanni**, Directeur des finances, déclare :

- Alors que l'année 2020 est déjà bien entamée, alors que les regards sont tournés vers l'avenir, alors que notre Conseil travaille avec ses partenaires à la construction de la nouvelle commune – qui verra le jour au 1<sup>er</sup> janvier prochain – alors que nous cherchons à limiter les effets négatifs de la pandémie du nouveau coronavirus, mais que nous travaillons aussi à tirer les enseignements positifs de la crise vécue, votre Autorité prend, ce soir, le temps de revenir sur l'année 2019 et termine ainsi son important travail législatif lié aux comptes et à la gestion 2019.

Je me permets, avant tout, de remercier les groupes politiques pour l'ensemble du travail fait en Commission et diverses sous-commissions financières, dans des conditions particulières. Je tiens à souligner le sérieux et l'application avec lesquels votre Autorité a œuvré, dans un climat serein, propice aux échanges et à la discussion, même en visioconférence.

2019 aura été marquée par de nombreux événements, avant de parler de chiffres :

- validation par le Tribunal fédéral du projet de fusion avec Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin,
- mobilisation politique liée aux grèves pour le climat et à la grève des femmes,
- 50<sup>e</sup> anniversaire du Centre de santé sexuelle,
- 40<sup>e</sup> anniversaire de la zone piétonne.

Ou encore :

- triplé historique de l'équipe de volley du NUC, remportant Championnat, Coupe suisse et Supercoupe.

Passablement d'événements qui auront jalonné l'année 2019.



Notre Conseil – et cela a été relevé au niveau des différentes prises de parole – a poursuivi et intensifié les investissements permettant l’entretien et le développement de notre patrimoine bâti, par les diverses rénovations et réalisations, à l’image de la rénovation de la Collégiale ou de la réalisation du collège du Passage.

Le taux d’investissement est plus conséquent cette année, notamment grâce à la mise en place d’une planification roulante de nos investissements, outil indispensable pour la réalisation de ceux que votre Conseil nous autorise à réaliser.

Quant aux chiffres, ceux qui vous sont présentés dans le rapport dont nous débattons ce soir sont extraordinaires de par la manière dont le résultat est atteint, à savoir la dissolution d’une provision pour Prévoyance.ne. Tant le rapport que le communiqué de presse sont clairs à ce sujet et ce, dès les toutes premières lignes. Il faut toutefois admettre que le résultat total du compte de résultat ne doit plus être le seul et unique indicateur de la gestion des collectivités publiques, comme nous pouvions le faire avant l’introduction du nouveau modèle comptable harmonisé. Le résultat total se doit d’être nuancé par les différents autres indicateurs qui sont mis à disposition par le MCH2.

Ainsi, vous constaterez que la dette est, certes, en légère augmentation, mais qu’elle est inférieure à celle prévue au budget. Vous constaterez également que les recettes fiscales sont en diminution par rapport au budget, mais qu’elles sont en augmentation par rapport aux comptes 2018. Vous aurez constaté aussi que le nombre d’entreprises situées sur le territoire communal est, lui aussi, en constante augmentation. Cela est réjouissant et permettra d’atteindre, à terme, une diversité dans les entreprises qui se situent sur le territoire communal et donc, aussi, des types de recettes que nous pouvons espérer des personnes morales.

Il ne vous aura pas échappé – et je souligne les propos de la rapporteure du groupe socialiste – que le Conseil communal, ainsi que cela lui avait été demandé par votre cénacle, a poursuivi ses efforts pour réduire les charges de biens et services, dans un contexte économique turbulent, et que les charges de personnel, elles aussi, ont bien été contrôlées. De même, l’intérêt de la dette est, encore et toujours, en diminution, grâce aux taux historiquement bas, mais aussi au désendettement de ces dernières années, lorsque la situation le permettait.

Je n’ai pas trouvé de citation suffisamment pertinente pour répondre aux propos du rapporteur du groupe PopVertSol. Lorsque l’on cite Pierre Desproges, je crois que l’on ne peut rien ajouter. Mais si cette citation, « Layette en mars, comptes en juin », prend tout son sens pour vous, c’est le cas également pour moi, puisque – vous le savez – j’ai eu aussi un heureux événement en mars dernier. Je me suis donc replongé dans les

différentes layettes, avant de me replonger dans les comptes 2019, ce soir avec vous.

Je tenterai d'être bref, ce sera donc ma conclusion et je crois que cela a été rappelé sur différents bancs de votre Autorité : la situation et l'assise financière de notre Ville sont bonnes. Avec des charges maîtrisées et une fortune et des réserves importantes, lesquelles ont aussi été constituées par le passé lorsque, seul, le compte de résultat comptait, et pas uniquement au moyen d'écritures comptables liées à des réévaluations. A noter que celles-ci sont aussi en lien avec une évaluation qui avait été sous-estimée à l'époque.

L'assise financière de la Ville de Neuchâtel, aujourd'hui, est bonne. Elle doit permettre à notre Ville et à ses citoyens d'affronter le choc d'une probable récession dans le sillage de la pandémie de Covid-19. Les temps qui s'annoncent seront durs et nous en mesurons, d'ores et déjà, les premiers effets. Mais nous devons continuer de soutenir – comme nous l'avons déjà fait, dans un temps record – le tissu économique, social, sportif et culturel, afin de surmonter ensemble les épreuves qui s'annoncent. Ceci dans le but commun de développer notre belle cité.

Vous avez été très réactifs lors la présentation du rapport concernant le soutien à ces différents acteurs et vous avez salué unanimement les efforts consentis par le Conseil communal pour permettre ce soutien marqué dans des temps relativement courts.

« Chaque difficulté rencontrée doit être l'occasion d'un nouveau progrès », disait Pierre de Coubertin. Eh bien, j'espère que les habitant-e-s de notre ville – comme nos deux Autorités – verront les opportunités qui seront nées des difficultés actuelles, plutôt que de voir des difficultés dans chaque opportunité.

**M. Mirko Kipfer** demande la parole :

- N'en déplaise à certains, je me réjouis de pouvoir bénéficier du fruit des mesures d'économies, mises en place, notamment, au niveau fédéral. Les finances saines qui en découlent permettent un soutien efficace à tous ceux qui souffrent des conséquences de la pandémie. Elles permettront également, sans doute, de prendre des mesures permettant d'atténuer les effets de la crise – voire de les compenser – et de relancer l'économie au profit de chacun.

J'aurais pu souhaiter que la Ville s'en soit inspirée et j'espère, encore plus, qu'elle s'en inspirera à l'avenir.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Alexandre Brodard**, clôt le débat général et ouvre la discussion relative à l'étude détaillée des

comptes et des investissements, section par section, invitant chacun à poser ses questions, en avançant aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire...

## Chancellerie

La parole n'est pas demandée.

## Finances

La parole n'est pas demandée.

## Ressources humaines

**Mme Julie Courcier Delafontaine** intervient :

- L'année dernière, nous nous étonnions que seuls 40 % du budget de formation continue avaient été utilisés. Il m'était alors répondu que la situation était particulière et due à une vaste opération de santé au travail. Je constate que, cette année encore, le budget de formation n'est pas utilisé. Quelle en est, cette fois, la justification ?

L'année dernière, toujours, nous posons la question concernant des statistiques de répartition des coûts des formations, en fonction des catégories de postes et des classes de rémunération. Vous vous engagez à fournir ces données à la Commission financière. Cela a-t-il été fait ?

Je précise la demande : il s'agit d'évaluer les dépenses de formation continue par classe salariale. Combien ont coûté les formations des cadres et quel est l'investissement en formation continue pour les postes des classes salariales de base ?

Une formation d'une demi-journée presque gratuite au SIEN pour une information sur la dernière mise à jour de la messagerie n'est pas tout à fait le même investissement pour l'avenir d'un collaborateur qu'un CAS de six mois. Or, il nous semble parfois plus essentiel d'investir pour l'avenir de collaborateurs à faible niveau de formation, plutôt que de financer systématiquement d'onéreuses formations postgrades.

**Mme Patricia Burger** intervient :

- Si nous avons pris note, avec satisfaction, du succès des tandems linguistiques mis sur pied pour les collaborateurs et collaboratrices de la Ville, nous regrettons de lire – en pages 50 et 51 du rapport de gestion, volume II – qu'aucun jeune n'a profité du séjour linguistique en Suisse

allemande dans le cadre d'un échange, ni profité de l'invitation à prendre des cours permettant de certifier le niveau linguistique.

Dès lors, nous nous demandons si ces possibilités de développer des compétences linguistiques sont suffisamment connues et communiquées et si elles ne pourraient – ou ne devraient – pas être davantage valorisées.

**M. Fabio Bongiovanni**, Directeur des ressources humaines, déclare :

- Concernant le taux de formations suivies ou non, j'ai peut-être quelques propos complémentaires à apporter. En effet, le rapport de la sous-commission financière évoque 40 % de formations réalisées, mais cela ne concerne que les formations qui sont suivies par le Service des ressources humaines.

Dans deux entités, la sécurité et l'orthophonie – cela est d'ailleurs précisé dans le rapport sur la gestion – des montants pour la formation sont maintenus et sont directement de la compétence de ces services. En effet, ceux-ci ont des formations très particulières, notamment concernant les aspirants pompiers ou autres types de formations, y compris au Centre d'orthophonie. Ces formations sont très spécifiques.

Ainsi, si nous additionnons les formations qui sont comptabilisées au Service des ressources humaines, celles de la sécurité et celles de l'orthophonie, nous arrivons à un taux « de réalisation » des formations qui se monte à 67 %. Ce taux est donc plus important que celui figurant au budget qui est centralisé au Service des ressources humaines.

Cela étant, la différence s'explique aussi par l'important processus de suivi mis en place sur cette année 2019, un suivi psychosocial, notamment. La première année du dispositif « Réflexe santé au travail » était concentrée sur les thématiques liées aux troubles musculo-squelettiques. Dans le cadre du deuxième volet, nous sommes passés à l'aspect psychosocial, stress au travail. Cela a donc aussi occasionné passablement de journées de formation et de travail avec l'ensemble du personnel, lequel a été passé en revue petit à petit, entité par entité.

Concernant les formations dont le budget est géré par le Service des ressources humaines, des demandes de formations pour un montant de CHF 394'000.- ont été adressées à ce service. Ceci en sachant que le budget se monte à CHF 400'000.-. Aucune demande de formation à suivre n'a été refusée en 2019, à notre connaissance. Les formations qui n'ont pas pu être suivies s'expliquent par le fait qu'elles ont été reportées ou annulées, par manque de participants, par exemple. En effet, vous savez que nous proposons des formations dispensées par le Canton, que l'ensemble des administrations publiques cantonale et communales peut suivre. Or, parfois, des cours sont annulés en raison d'un manque de participants.

Il se peut aussi que les formations ne puissent être suivies pour des raisons personnelles, en lien avec la maternité ou d'autres absences pour maladie ou accident, ou encore divers imprévus. Et il faut aussi reconnaître que cela est dû, parfois, à des raisons organisationnelles inhérentes aux services.

Nous ne disposons pas d'informations sur le nombre de formations suivies par classe salariale. En revanche, les chiffres dont nous disposons sont ceux que vous trouvez en page 10 du rapport de la Commission financière, dans lequel vous voyez les formations certifiantes qui ont été suivies – à savoir 9 CAS, 2 DAS et 2 brevets – ainsi que les autres types de formations, avec le nombre de jours suivis par type de formation, soit de 1 à 5 jours ou de 14 à 26 jours. Ce sont, aujourd'hui, les informations dont nous disposons. Je dois avouer que je ne me souvenais pas que nous vous avons promis, en Commission financière, de vous fournir les informations par niveau salarial. Je l'ai bien entendu ce soir et je me ferai un point d'honneur à ce que ces informations vous soient transmises par les nouvelles autorités.

Pour ce qui est de la deuxième question – concernant les jeunes et les différents séjours linguistiques suivis – je vous rappelle que cette possibilité vient du rapport sur la politique d'apprentissage en Ville de Neuchâtel, qui a été introduite en 2016. Depuis lors, nous comptons 1 à 2 jeunes par année qui profitent de la possibilité de partir 3 semaines en Suisse alémanique pour apprendre l'allemand ou le suisse allemand. Nous devons admettre qu'en 2019, personne n'a voulu y participer.

Cela nous a aussi questionnés, non pas sur la publicité faite autour de cette possibilité – puisque celle-ci est rappelée par les formateurs et par la responsable des apprentis lorsqu'elle les reçoit – mais sur la formule qui est proposée. Est-ce que 3 semaines sont suffisantes ? C'est peut-être trop, ce n'est peut-être pas assez. Nous allons donc creuser la question pour savoir si nous devons proposer une autre manière de permettre cet apprentissage de la langue, vu que nous n'avons effectivement pas eu de jeunes intéressés en 2019.

**M. Dimitri Paratte** intervient :

- Pour notre groupe, les demandes de formation qui sont formulées lorsque 15 EPT sont gelés dans l'administration et que 15 EPT sont systématiquement, non pas biffés, mais reportés, les conditions de formation sont structurellement découragées par le Conseil communal et rendues difficiles par cet état de sous-dotation en personnel de l'administration communale.

Nous faisons le lien entre cette difficulté à assurer cette prestation de formation du personnel communal – qui bénéficie au personnel, mais

aussi à la population neuchâteloise – et les difficultés qui ont été démasquées par les démarches internes, indiquant que le stress est un problème pour une grosse partie du personnel communal. Cela va être une des prochaines priorités en matière de santé au travail du Conseil communal, ce que nous saluons, évidemment. Mais cela illustre le fait que c'est un vrai problème.

## Economie

**M. Jean Dessoulavy** intervient :

- Une observation à propos des délégués : notre groupe tenait à relever l'importance jouée par ces deux fonctions de délégué, que nous trouvons en pages 65 et 66 du volume II, soit délégué à l'immobilier et au logement et délégué au centre-ville.

En effet, ces délégués jouent un rôle central d'interface entre les besoins des acteurs du centre-ville et les autorités, qui se doivent d'adapter systématiquement les services à disposition. Les 40 ans de la zone piétonne ont bien montré l'importance de ces fonctions. A n'en pas douter, les nouveaux défis liés à l'accompagnement de la pandémie seront à relever par ces deux délégués, sans compter qu'avec la fusion, leur cahier des charges va sans doute devoir être adapté au mieux.

**M. Dimitri Paratte** intervient :

- Le groupe PopVertSol l'a dit à de nombreuses reprises et le redit ce soir : nous sommes particulièrement insatisfaits que le délégué à l'immobilier et au logement soit principalement un délégué dédié à l'immobilier commercial et qu'il n'a malheureusement pas pour tâche – au sein de la direction qui lui a été attribuée – de s'occuper du logement, notamment de l'encouragement de maîtres d'ouvrages d'utilité publique ou de constructions en propre par la Ville de logements subventionnés ou soutenus, à buts sociaux.

## Urbanisme

**M. Georges Alain Schaller** intervient :

- C'est une question qui a trait à l'urbanisme, mais la mention figure en page 10 du rapport de la Commission financière sous « Ressources humaines ». Toutefois, comme cela concerne l'urbanisme, je me suis dit qu'il était plus opportun de poser la question ici.

En page 10 du rapport, il est mentionné que des dépenses pour un montant de CHF 148'143.35 ont été allouées pour des mandataires

externes en raison de dysfonctionnements au sein du Service de l'urbanisme. Pour le groupe PLR, un tel montant semble dénoter un véritable problème de gouvernance. J'en veux d'ailleurs pour preuve le fait qu'il est inscrit qu'un dispositif d'écoute, pour un montant de CHF 100'612.-, a été mis en place durant l'année 2019.

Le PLR aurait donc deux questions :

- Qu'est-ce qui justifie des dépenses aussi pharaoniques pour des mandataires externes dans ce service ?
- Est-ce que les problématiques récurrentes du service sont enfin réglées ?

**Mme Christine Gaillard**, Directrice de l'urbanisme, déclare :

- Je réponds volontiers à cette préoccupation, qui est effectivement aussi la nôtre. Mis bout à bout, les coûts occasionnés par l'ensemble de ces questions de RH sont très importants. Nous sommes parfaitement d'accord avec ce constat.

Ce sont des coûts d'accompagnement, de restructuration du service et, également, de fin de relations contractuelles. Le groupe d'enquête spécifiquement mis en place par votre Commission financière a suivi toute l'évolution de ce processus. Je crois qu'il est prévu, lors de la prochaine séance de la Commission financière, qu'il amène un rapport sur ses observations. Je renverrai donc plutôt au rapport de ce GEGSU.

Il n'y a pas que le coût financier de ces évolutions, il y a aussi un coût humain, ce qui est problématique. Il y a aussi un coût relatif au manque de personnel pendant la restructuration. Ces coûts sont à mettre en regard avec les coûts de dysfonctionnement du service pendant des années. Le montant mentionné est important, sans doute, mais le dysfonctionnement durant des années, que nous avons constaté, est encore plus important. Celui-ci est impossible à chiffrer en francs, mais il est clair que c'était – car c'est maintenant du passé – lourd sur le plan humain, comme sur le plan de la gestion du patrimoine immobilier. On nous l'avait fait remarquer plus d'une fois.

La restructuration, elle aussi, a été difficile sur le plan humain, je le conçois. Par contre, la sous-commission financière III a pu constater que les investissements de l'urbanisme en 2019 ont fortement augmenté. Nous avons plus que doublé le montant, cela est mentionné dans le rapport de la sous-commission financière.

La gérance rattrape les retards et tous les dossiers sont désormais enregistrés sur un logiciel qui s'appelle Abalmmo. Nous avons pu accélérer les travaux d'entretien en 2019 et les analyses pour aboutir à une gestion durable du patrimoine immobilier de la Ville, tant demandées

par votre Autorité, sont en bonne voie. En 2020, nous souhaitons continuer sur cette lancée positive.

Aujourd'hui, avec la fusion des communes au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Conseil communal est franchement soulagé d'avoir pu restructurer ce service avec ses responsabilités transversales. Nous sommes soulagés de pouvoir envisager l'avenir avec de la motivation et de nouvelles compétences. Je crois qu'il est vraiment important d'avoir fait ce pas. Nous avons tranché dans le vif, c'était dur, mais c'est fait. Et, aujourd'hui, avec la fusion et le Covid en plus, nous sommes contents de l'avoir fait.

## Environnement

La parole n'est pas demandée.

## Mobilité

**M. Philippe Mouchet** intervient :

- En page 97, nature 31300.01, « Prestations de services de tiers », je lis que les frais de la vélostation – sise place Blaise-Cendrars – s'élèvent cette année à CHF 10'511.-. Je n'ai pas trouvé les revenus de cette vélostation dans le présent rapport. Le Conseil communal peut-il nous donner un chiffre ?

Pour mémoire, la vélostation a vu le jour suite à l'acceptation du rapport du Conseil communal n° 12-028 en 2012. Ce rapport prévoyait des dépenses d'environ CHF 90'000.- – non budgétées à l'époque – à charge de la Ville, déduction faite des contributions fédérales et des CFF d'environ CHF 100'000.-. La vélostation comprend seulement 78 places, si je ne me trompe pas, alors que le même rapport précise que seules les vélostations de plus de 1'000 places sont rentables.

Les charges annuelles prévisionnelles étaient évaluées à CHF 30'000.- et les recettes à CHF 10'000.-, en chiffres ronds : un super *business plan* dans lequel la Ville perdrait chaque année CHF 20'000.- aux frais du contribuable. « Une opportunité », pour reprendre les mots de la conclusion dudit rapport.

Est-ce bien raisonnable de dépenser CHF 10'000.- de plus pour une activité non régalienne, de surcroît déficitaire ?

Qu'en est-il de l'autofinancement tant vanté pour d'autres services ? CHF 30'000.- de charges pour un fonctionnement de 78 places, cela revient à CHF 385.- la place à l'année et non CHF 150.-.



Combien d'argent aurons-nous perdu depuis la mise en fonction de la vélostation ? Durant combien de temps le Conseil communal pense-t-il continuer à perdre l'argent du contribuable avec la vélostation ? Les finances sont un pilier essentiel du développement durable – c'est la rubrique 146.03, si je ne me trompe pas – et cela vaut la peine d'en prendre soin.

**Mme Patricia Burger** intervient :

- Au sujet de la mobilité professionnelle avec les entreprises locales, le rapport de gestion fournit des informations sur le dialogue avec les entreprises, sur la plateforme mobilité interentreprises – qui est coordonnée par l'association Ecoparc – ainsi que sur la brochure « Mobile en entreprise », qui va prochainement être mise à jour.

Nous souhaiterions savoir quelles mesures ont été concrètement prises – ou seront prises – sur la base des informations recueillies et qui seront transmises sur cette plateforme.

**Mme Christine Gaillard**, Directrice de la mobilité, déclare :

- Le PLR m'a effectivement transmis la question demandant ce qu'il en était du rapport coûts/investissement – mais j'imagine qu'il s'agit des coûts/bénéfices – de la vélostation.

Nous avons initialement investi CHF 187'000.- dans le local, essentiellement pour la remise en état du lieu, indépendamment de l'activité d'exploitation. Les équipements vélos et le système d'accès ont coûté CHF 72'000.-. Par contre, nous avons obtenu des soutiens à hauteur de CHF 100'000.- du projet d'agglomération et des CFF. S'agissant de la Ville, nous sommes déjà là du bon côté.

Le coût d'investissement par rapport à la place vélo, sans le gros œuvre, a été de CHF 430.-, à l'époque, soit en 2014. A titre de comparaison, la Ville de Bienne a créé une vélostation de 405 places – donc beaucoup plus grande que la nôtre – et la place revient à CHF 700.-, sans le gros œuvre. Nous étions donc plutôt économes en comparaison à d'autres villes. Mais comme vous l'avez bien relevé, il faudrait disposer d'une vélostation de 1'000 places pour se trouver vraiment dans les chiffres noirs.

Je ne peux pas répondre de façon aussi détaillée que vous avez formulé les questions, mais je peux vous donner quelques informations. Concernant le déficit, il faut relever que 2019 était une année particulière, car nous avons changé le fournisseur du système d'ouverture et de gestion de la centrale. Nous avons maintenant un fournisseur localisé à Genève, qui fonctionne avec le SwissPass, la carte rouge, l'abonnement

général. Vous avez une seule carte pour ouvrir, ce qui est quand même pratique.

De plus – et c'est encore plus intéressant – nous sommes passés d'un système avec abonnement annuel à un système qui permet de prendre des forfaits journaliers, hebdomadaires, mensuels et annuels. Il y a donc beaucoup plus de flexibilité pour l'utilisateur au niveau de l'utilisation de la station.

Ce changement a demandé un investissement physique, à hauteur de CHF 6'000.-, qui est inclus dans le négatif que vous avez remarqué. Mais cela nous permet de faire des économies de CHF 2'000.- à CHF 2'500.- par an, calculées au fil des années.

Nous avons aussi prolongé les abonnements d'un mois pour tous les usagers, à cause de ce changement technique. C'est un petit geste commercial. Ainsi, les abonnements annuels vendus ont augmenté : en 2014, lors de l'ouverture, nous avons commencé avec 31 abonnements et nous en avons aujourd'hui 73. La station est donc remplie.

Je veux quand même faire une petite comparaison coûts/bénéfices d'une place pour voiture. Vous le savez peut-être, une place pour voiture couverte, en ouvrage, coûte environ CHF 40'000.-, dans de bonnes conditions. Sur cette même place, on pourrait stationner 18 vélos, donc transporter 18 personnes à surface égale.

Le nouvel abri vélos, que nous avons construit l'année passée entre la gare et l'OFS – avec ses 152 places vélos – pourrait donc accueillir 8 à 9 voitures. Nous avons choisi d'accueillir près de 20 fois plus de personnes.

Le vélo, en tant que moyen de transport individuel en milieu urbain – je ne parle pas des bus ou du train – est juste imbattable, en termes de coûts/bénéfices, d'espace utilisé et de coûts nécessaires.

La station vélos s'inscrit dans la politique de mobilité urbaine durable. La pandémie de coronavirus renforce encore la priorité à donner aux déplacements à pied et à vélo. Il y a donc des économies à comptabiliser quand on roule à vélo, en termes d'espace public consommé, en termes de pollution, d'énergie et de bruit.

Concernant la mobilité professionnelle, la plateforme mobilité professionnelle interentreprises réunit, aujourd'hui, les personnes en charge de la mobilité de 10 entreprises de la commune de Neuchâtel : HE-Arc, Johnson & Johnson, EPFL, BCN, CSEM, RPN, Unine, Philip Morris, Takeda et la Ville. Cela représente, en tout, plus de 10'000 employés ou étudiants sur la commune de Neuchâtel. La Ville de Neuchâtel y participe en tant qu'entreprise et non en tant que collectivité. Les partenaires sont ainsi tous au même niveau de discussion. C'est pour

cela que la gestion de cette plateforme a été déléguée à Ecoparc et chaque entreprise participe en fonction du nombre d'employés.

Nous avons beaucoup de points communs à l'échelle du territoire communal. Nos sites sont dans le même environnement urbain, évidemment, le réseau de transports publics est le même, nous avons les mêmes conditions Onde Verte, la même disponibilité de solutions alternatives, du genre Mobility, Neuchâtel'Roule, etc.

L'objectif de la plateforme est essentiellement d'échanger entre les différentes pratiques et cultures d'entreprise. Nous nous rencontrons environ deux fois par année, avec, généralement, soit une visite de site, soit la présentation d'un thème qui nous intéresse, une rencontre avec le Service cantonal des transports, avec Onde Verte, Mobility, etc. C'est indépendant du côté formel de la présentation. Cela permet de nombreux échanges informels et c'est l'occasion de tisser un lien interentreprises.

Cette plateforme a été constituée à la suite du projet covoiturage interentreprises, lancé en 2011. Lors des différentes rencontres liées à ce projet de covoiturage, nous nous sommes rendu compte très rapidement que les discussions et les problématiques étaient bien plus larges que celles liées au seul secteur du covoiturage. D'où le développement de cette plateforme, qui est encore en activité aujourd'hui, tandis que l'action covoiturage interentreprises s'est éteinte au fil des années, faute d'intérêt spécifique. Toujours est-il que nous participons à la démarche de la Comul Région Neuchâtel Littoral qui soutient un système de covoiturage mis en place par l'Arc jurassien, qui, lui, fonctionne et offre des prestations, car le potentiel de covoiturage existe bel et bien et ne doit pas être délaissé.

Vous avez encore posé une question concernant la brochure « Mobile en entreprise »...

**Mme Patricia Burger** précise :

- Juste les informations recueillies sur cette plateforme... Je reformule la question : nous souhaiterions savoir quelles mesures ont été concrètement prises – ou seront prises – sur la base des informations recueillies et qui seront transmises sur cette plateforme.

**Mme Christine Gaillard**, Directrice de la mobilité, complète :

- Cette plateforme permet déjà de se connaître et de se contacter pour des situations particulières. Typiquement, à Pierre-à-Bot, nous avons modifié une partie du régime de stationnement et nous nous sommes donc rencontrés, en haut lieu – également avec les représentants des autres entreprises – pour discuter de la façon dont nous allions concrètement nous y prendre.

Le fait que nous nous connaissions et que nous ayons déjà travaillé ensemble a beaucoup facilité ces contacts et a permis de parler de manière très franche sur les effets des nécessités et du potentiel, afin de trouver une solution. C'est plutôt ce réseau qui fonctionne assez bien.

## Santé

**Mme Isabelle Mellana Tschoumy** intervient :

- En page 100, concernant le Centre de santé sexuelle, on comprend donc qu'il existe plusieurs entités qui interviennent dans un même domaine de compétences. Notamment, une entité cantonale, le GSN, recommande aux cercles scolaires, par exemple, de prendre en charge l'éducation sexuelle, alors que nous avons un prestataire, le Centre de santé sexuelle, qui, en quelque sorte, pourrait se charger de cette prestation, d'internaliser cette prestation.

La question est donc la suivante : quelles sont les perspectives de mutualisation possibles avec ces différents intervenants ? Où en sommes-nous ? Quel type de financement pour ces entités ?

**M. Philippe Mouchet** intervient :

- Concernant la nature 39300.00, « Frais administratifs et d'exploitation », entre les pages 99 et 106, je suis un peu perdu. En page 100, on lit, au niveau de cette rubrique, que les frais administratifs et d'exploitation du Centre de santé sexuelle à St-Maurice 4 s'élèvent à CHF 54'350.-. Ceux-ci sont donc en augmentation de plus de CHF 6'000.- par rapport aux comptes 2018.

En page 101, toujours sous la même nature, on voit que les frais administratifs et d'exploitation du Centre d'orthophonie à St-Maurice 4 s'élèvent à CHF 128'119.- et sont aussi en augmentation – CHF 12'000.- – par rapport aux comptes 2018.

Ensuite, le loyer total payé pour l'Action sociale, pour St-Maurice 4, est de CHF 480'000.-, l'orthophonie et le Centre de santé sexuelle payant, respectivement, CHF 54'000.- et CHF 101'000.-. J'essaie de faire une déduction, donc je pars du principe que le reste est à la charge de l'Action sociale. Mais cela fait quand même à peu près CHF 40'000.- par mois, soit CHF 480'000.- divisés par 12. St-Maurice 4 appartient à un privé et est principalement loué aux services de la Ville de Neuchâtel, si je ne me trompe pas.

Suite au déménagement à l'interne du bâtiment de l'Action sociale, le Centre de santé sexuelle et l'orthophonie paient beaucoup plus de loyer

qu'auparavant. Le ratio prix du loyer/surface occupée a fortement augmenté : presque CHF 20'000.- pour ces deux entités.

La Ville de Neuchâtel loue donc à St-Maurice 4 des surfaces qui sont sous-utilisées ou, disons, qui ne sont pas occupées de manière optimale. Que compte faire le Conseil communal à court terme, afin d'optimiser l'utilisation des surfaces louées dans ce bâtiment ?

**Mme Anne-Françoise Loup**, Directrice de la santé, déclare :

- Merci pour ces questions qui montrent l'intérêt pour la santé, nécessaire en cette période.

S'agissant de la santé sexuelle, il existe effectivement 3 acteurs au niveau cantonal :

- 2 acteurs publics communaux : le Centre de santé sexuelle de La Chaux-de-Fonds et le Centre de santé sexuelle de la Ville de Neuchâtel,
- et, non pas un acteur cantonal, mais un acteur privé subventionné, une association, qui a été citée : le GSN.

Chacune de ces 3 entités délivre des prestations demandées par le Canton. En revanche, en ce qui nous concerne, elles sont, pour moitié, financées par la Commune, alors même que – vous l'avez lu dans le rapport – ce sont plus de 60 % des prestations qui sont délivrées à des personnes ne demeurant pas dans notre commune, ni même – pour une bonne partie – dans la future commune fusionnée.

Les discussions que nous avons souhaité initier – qui sont toujours en cours avec le Canton – consistent effectivement à demander à ce que les prestations délivrées par chacune des entités puissent être reconnues et valorisées, et qu'elles continuent à être délivrées – puisque ce sont des compétences nécessaires que l'on souhaite pérenniser – mais que, parallèlement, le financement soit assuré par le Canton. Un travail de discussion et de négociation est donc en cours entre les 3 acteurs – avec le Service de santé publique – afin qu'il n'y ait pas de chevauchements de prestations, autant que possible, soit sur un périmètre géographique, soit au niveau de certains types de prestations. Mais nous négocions bien sûr le financement de ces prestations-là.

Vous avez cité en particulier la question de l'éducation sexuelle. En effet, sur les 7 cercles scolaires du canton, qui pourraient solliciter l'entité privée subventionnée, un certain nombre a choisi d'internaliser l'entier des prestations. En fait, nous avons 3 modèles. Ainsi, certains continuent à travailler avec le GSN, tandis que d'autres font un mélange entre les deux.

Le financement fait que les cercles scolaires ne sont pas subventionnés pour recourir à ce type de prestations de qualité, alors que l'entité qui les délivre se voit, elle, payée pour les délivrer, sans pouvoir le faire dans les cercles scolaires. Nous prenons donc part à une discussion au niveau cantonal et cette question est traitée aussi dans le cadre de la CDC-IP, afin que la qualité des prestations aux élèves en matière d'éducation sexuelle respecte effectivement les standards. Je pense que lorsque c'est internalisé ou assuré par un prestataire externe au cercle scolaire, cela est systématiquement garanti. Par contre, l'enjeu est effectivement le financement de ces prestations. Les discussions sont donc toujours en cours.

Pour ce qui est de l'orthophonie, vous signalez les frais administratifs. Je pense qu'ils relèvent de la nécessité du fonctionnement des services, avec, notamment, pour le Centre de santé sexuelle, l'organisation d'un jubilé, soit le 50<sup>e</sup> anniversaire.

Pour l'orthophonie, un certain nombre de démarches administratives sont sollicitées par le Canton, pour lesquelles nous avons souhaité le rencontrer, de sorte que nous limitons justement les démarches administratives. Les discussions n'ont pas abouti pour le moment. Mais ce sont des éléments qui s'expliquent de cette façon.

Concernant le loyer – et la majoration des loyers sur les entités de la santé – c'est effectivement le regroupement de l'Action sociale de Peseux et des communes fusionnées qui a impliqué que nous ayons augmenté la surface de location. De ce fait, l'Action sociale s'est rassemblée sur trois étages, laissant une salle de colloques à la charge de la Direction de la santé. Voilà pourquoi vous notez cette majoration de loyer.

Nous avons souhaité proposer cette surface-là à une association qui fait de la prévention et du dépistage précoce des troubles du langage. Toutefois, celle-ci a souhaité travailler avec une autre entité, dont le public cible est le même que celui qu'elle aurait pu rencontrer chez nous, mais, sans doute, pour des conditions de loyer différentes.

A l'heure actuelle, une salle de colloques – qui pourrait représenter 3 bureaux – reste effectivement vacante. Les démarches pour rentabiliser et optimiser ces surfaces louées devraient se faire dans le cadre de la fusion. Le bail court encore pour 15 ans. L'organisation des services à venir dépendra aussi de la répartition entre les communes et des discussions en lien avec la fusion.

## **Action sociale**

La parole n'est pas demandée.

## Education

**Mme Isabelle Mellana Tschoumy** intervient :

- En page 111, à propos des prestations de services de tiers, concernant les repas et les livraisons : c'est apparemment moins cher de se faire livrer les repas dans les structures que de les faire soi-même. Aussi, avons-nous un ou deux chiffres qui peuvent nous éclairer à ce sujet ?

Et une question de fond concernant l'approche : est-ce qu'il n'est pas plus intéressant d'avoir une cuisine sur site, même si de nombreux standards doivent être respectés ?

**Mme Anne-Françoise Loup**, Directrice de l'éducation, déclare :

- La question des repas dans les structures pré- et parascolaires est déterminante. La qualité est toujours visée, que ce soit celle des repas préparés sur site ou celle des repas commandés à des prestataires externes.

La grande différence avec les repas préparés sur site, c'est que, lorsque cette variante est développée dans certaines de nos structures, nous assumons des charges de ressources humaines et des charges de fonctionnement, avec l'alimentation nécessaire à fournir. La difficulté peut consister dans le respect des règles d'hygiène – qui sont quand même suffisamment exigeantes – ainsi qu'au niveau du remplacement du personnel quand il est absent. La continuité de la fourniture des repas peut être plus fragilisée quand ce modèle-là est déployé.

Ceci dit, il n'est pas remis en cause. Lorsqu'il existe, qu'il est adapté et qu'il donne satisfaction aux enfants, aux familles, comme aux éducateurs, il est maintenu. Cependant, au fur et à mesure du développement et, notamment, de l'accroissement du nombre de places sur les sites, le choix d'externaliser est régulièrement fait, c'est-à-dire de recourir à des fournisseurs externes qui respectent les standards qui leur sont demandés. Ainsi, dans ce cadre-là, ce sont des charges de Biens, services et marchandises qui sont imputées au niveau de chacune des structures.

Dans le cadre de la fusion, nous aurons peut-être l'opportunité d'avoir un fournisseur du type « cuisine professionnelle », qui délivrerait une partie des repas qui seraient produits par une structure communale pour plusieurs crèches ou parascolaires.

## Infrastructures

**M. Mirko Kipfer** intervient :

- Concernant les investissements, en page 195, deux points ont trait au réseau d'eau à Chaumont. J'aimerais notamment savoir où en est l'étude du projet de développement du réseau d'eau.

**Mme Violaine Blétry-de Montmollin**, Directrice des infrastructures, déclare :

- L'étude a été finalisée. Outre l'extension de la desserte d'eau sur Chaumont, dont vous parlez, l'opportunité a été saisie pour l'induction d'eau de la commune d'Enges, que nous avons pu intégrer aux différentes réflexions que nous avons eues en cette fin d'année 2019.

Le Canton, par son Service de l'environnement et de l'énergie – le SENE – et la Communauté des eaux du district de Neuchâtel – la CEN – ont aussi salué et validé le projet. Nous pouvons maintenant aller de l'avant. Nous avons donc confié un mandat d'étude définitif – incluant maintenant l'établissement d'un devis global – qui sera planifié pour le deuxième semestre 2020.

Avec ce crédit de mandat d'étude sur le deuxième semestre 2020, une demande de crédit d'investissement pour sa mise en œuvre sera soumise à votre Conseil général début 2021, conformément à ce qui a été écrit dans le plan financier 2020-2023.

Les Chaumonniers peuvent donc être rassurés, le projet avance et il est même plus important que ce que nous avons initialement prévu, vu qu'il inclut maintenant différentes communes derrière Chaumont.

## Sécurité

**Mme Patricia Burger** intervient :

- Médiation urbaine : voilà 4 ans que notre ville bénéficie de médiateurs et médiatrices urbains, dont l'activité nous est, certes, rendue compte en quelques paragraphes dans le rapport annuel de gestion.

Nous étions déjà intervenus l'année dernière pour appeler de nos vœux le rapport qui nous avait été annoncé pour faire un état des lieux, une analyse de leur impact, du résultat, et, finalement, permettre de juger de l'adéquation et de la pertinence des prestations fournies. Il nous avait été annoncé pour l'automne 2019. Nous ne pouvons que réitérer notre demande et il nous semblerait particulièrement bienvenu de pouvoir disposer d'un tel rapport avant la fusion.



**Mme Violaine Blétry-de Montmollin**, Directrice de la sécurité, déclare :

- Le Conseil communal est mal à l'aise sur ce dossier. Mal à l'aise, car il avait prévu un rapport d'information en 2019 déjà, vous avez raison.

Cependant, cette année 2019 a été particulière. Pourquoi ? Le dispositif des médiateurs a été modifié. Il y avait – souvenez-vous – une répartition entre deux dicastères différents. Puis, il y a eu une analyse entre ces deux dicastères et les médiateurs urbains ont été attribués à un seul dicastère, celui de la sécurité.

En 2019 également, la responsable des médiateurs de la Ville de Neuchâtel a décidé de relever un nouveau défi hors canton. Cela a déstabilisé un petit peu l'équipe et remis en question les prestations. Cela a aussi permis de refaire un travail de fond sur les missions, les prestations et les volontés de ce service au sein de la Ville.

En 2019 toujours, la fusion est passée par là. Dans les réflexions des 4 communes fusionnées, il y a aujourd'hui la volonté de dynamiser et de déployer ce dispositif de médiateurs dans une notion de quartier, avec les assemblées de quartier, notamment, et un service des quartiers que nous voulons développer. Une volonté d'apporter cette proximité au travers d'une entité telle que les médiateurs, que nous sommes en train de retravailler avec les différentes parties de la commune fusionnée.

C'est donc à ce titre que le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel n'a pas voulu vous présenter cette année un simple rapport d'information sur ce qui a été réalisé depuis la création des médiateurs il y a 4 ans. Il viendra vers vous, dans le cadre des travaux de la fusion, pour vous apporter toutes les réflexions et les ambitions que nous avons pour ce secteur au sein de la nouvelle commune, avec cette envie et ces notions de proximité et de quartier.

C'est au niveau de la construction de la nouvelle commune, de son nouvel organigramme et de sa nouvelle organisation, que nous pourrons vous renseigner, notamment par l'intermédiaire de votre Commission de l'agglomération qui se réunit sur cette thématique environ toutes les 6 à 8 semaines.

Je comprends la frustration et le Conseil communal l'entend. Mais je vous promets que nous viendrons avec des réponses adéquates pour la construction d'une entité certainement un petit peu différente, mais qui répondra à un réel besoin dans le cadre de cette nouvelle commune.

## Agglomération

La parole n'est pas demandée.

## Culture et intégration

La parole n'est pas demandée.

## Sports

La parole n'est pas demandée.

## Tourisme

**M. Jean Dessoulavy** intervient :

- En pages 22 et 23 du volume II, on nous tient informés de l'état des collaborations avec les villes jumelées.

On peut se féliciter de la variété des actions communes expliquées dans ces pages. Mais nous nous demandons si les citoyens de notre ville et les membres du Conseil général sont systématiquement informés de la richesse de ces activités, par le biais de « Vivre la Ville » ou de communiqués de presse. Nous aurions juste voulu que cela soit confirmé, car nous sommes véritablement frappés de la diversité de ces échanges.

Pour conclure sur ce point, notre groupe se demande aussi comment la promotion des activités de notre ville se fait dans le cadre des jumelages avec Aarau et Besançon. En effet, ces deux villes, avec lesquelles nous sommes jumelés, ne sont pas mentionnées aux côtés des villes suisses, en page 348 du volume II, s'agissant des campagnes d'affichage faites en 2019.

**M. Christophe Schwarb** intervient :

- Une question un peu sous forme de mécontentement, en lien avec les pages 191 du volume I, 348 du volume II et 68 du rapport de la Commission financière, qui traitent un peu de la même chose.

Dans le débat général, on a fait allusion, une nouvelle fois, au programme d'impulsion et de domiciliation. Ce que je voulais relever, c'est que l'on voit, dans les comptes, une très forte augmentation des prestations de services de tiers, qui est d'ailleurs assez récurrente dans tous ces comptes. On peut imaginer que cela fait partie, notamment, de la communication et on lit – en page 68 du rapport de la Commission financière et en page 348 du volume II – que l'on a de très gros problèmes

de communication. Nous nous trouvons aujourd'hui à l'aube de la fusion et il est dit qu'un mandat a été confié à une entreprise externe, laquelle conclut que la situation de la communication aujourd'hui n'est pas satisfaisante.

Nous sommes à l'aube de la fusion et si nous n'arrivons pas à vendre notre ville aujourd'hui, je ne sais pas comment nous allons faire. D'où ma question : pouvons-nous avoir des explications complémentaires sur les résultats de l'étude de cette société, qui s'appelle l'entreprise Axone, d'après les comptes ? Nous en avons un petit peu discuté, brièvement, en sous-commission, mais nous n'avons pas obtenu beaucoup d'informations.

Pouvons-nous avoir des informations complémentaires ? Et quelles sont les causes de cette communication insatisfaisante, pour reprendre le terme qui figure dans les textes ? Et, surtout, quelles mesures le Conseil communal entend-t-il prendre – d'ici la fin de l'année et à l'avenir – pour vendre notre ville ? En effet, si nous n'arrivons pas à vendre notre ville, je ne sais pas comment nous allons faire pour faire venir des gens.

**M. Thomas Facchinetti**, Directeur du tourisme, déclare :

- Deux questions intéressantes auxquelles je réponds volontiers, tout d'abord concernant la promotion des événements et des manifestations en lien avec nos villes jumelées, et peut-être aussi au-delà, au niveau des Neuchâtel du monde, qui ont fait l'objet d'un rapport au Conseil général.

Du côté du Conseil communal, nous ne sommes pas partisans de développer à outrance les jumelages, car nous voulons qu'ils vivent, ce qui fait la force de ces jumelages. Et pour qu'ils vivent, il faut qu'ils soient portés par des acteurs de la société civile et pas seulement par le Conseil communal ou le Conseil général.

Les trois jumelages historiques que compte la Ville vivent, fonctionnent, et énormément d'échanges se font tout au long de l'année. Les porteurs de ces échanges peuvent être les écoles ou des organismes culturels ou sportifs, qui comptent, parmi leurs membres, des dizaines et des dizaines de citoyen-ne-s de notre ville – mais aussi de celles avec lesquelles nous sommes jumelés – pour faire des actions. Régulièrement, « Vivre la Ville » ou les réseaux sociaux gérés par la Ville font état de ces activités.

Votre question me laisse penser que nous pourrions peut-être faire encore plus et encore mieux. C'est un peu un constat général que nous faisons en matière de communication et de promotion. Nous en faisons beaucoup, mais les gens sont tellement inondés, qu'ils filtrent parfois un peu certaines informations, pour se protéger. Mais nous faisons le maximum. Faire vivre ces jumelages étant une volonté du Conseil général, nous faisons ce qu'il faut. Nous veillerons toutefois à en faire un peu plus ou à

mieux cibler, si nécessaire. Je crois que c'est un peu ce que vous voulez pointer par votre question.

L'année passée, dans le cadre des 40 ans de la zone piétonne, nous avons fait une campagne de promotion touristique pour vanter ce 40<sup>e</sup> anniversaire et, en particulier, dans un périmètre qui nous paraissait pouvoir attirer de nouveaux clients ou des touristes à Neuchâtel.

Nous avons alors fait une campagne d'affichage à Aarau, notre ville jumelée, puisque c'est en Suisse allemande et que, d'un point de vue touristique, nos compatriotes alémaniques viennent volontiers à Neuchâtel. C'est, en tout cas, un potentiel touristique très important que nous voulons encore étoffer. Nous avons donc fait cette campagne d'affichage à Aarau et, le Conseil communal ayant organisé sa sortie annuelle des jubilaires à Aarau – ce qui témoigne aussi, d'une autre façon, des liens vivaces que nous avons avec l'une de nos villes jumelées – nous y avons vu des affiches de Neuchâtel, qui vantaient les mérites des 40 ans de la zone piétonne et qui invitaient à venir ici. Ce sont évidemment des campagnes qui sont aussi faites en langue allemande pour toucher le public.

Voilà, petite parenthèse sur les jumelages, mais qui me permet de faire le lien avec la question qui a été posée par M. Schwarb. Il faut peut-être préciser un certain nombre de choses. D'un point de vue touristique, Neuchâtel est un spot. Neuchâtel est une ville qui est belle. Nous avons une chance incroyable d'avoir un lac qui est magnifique, une nature qui est attirante – elle attire beaucoup de monde – et la ville en elle-même, joyau patrimonial historique, attire du monde.

Dans des *rankings* qui ont été faits sur les destinations touristiques des villes en Suisse – nous l'avons déjà mentionné, ici, au Conseil général et à la Commission financière – Neuchâtel se place régulièrement parmi les villes les plus attractives en termes de destination touristique.

En matière de tourisme, la ville ne se trouve donc pas du tout dans une situation négative. Si l'on regarde les nuitées hôtelières, on a – sur le bassin Jura et Trois-Lacs – un niveau très élevé de nuitées, celles-ci étant un indicateur assez important dans l'économie touristique.

Il y a aussi les nuitées dans la parahôtellerie, pour laquelle la statistique n'est pas encore complète, mais cela viendra progressivement. Nous avons les chiffres pour les campings, mais, concernant les nuitées chez l'habitant, les chiffres ne sont pas encore tout à fait consolidés. Toutefois, nous voyons qu'il y a là aussi, non seulement un potentiel, mais que beaucoup de gens viennent dans notre ville, en particulier. Ou encore, des gens passent par la ville de Neuchâtel pour aller au Creux-du-Van, à La

Chaux-de-Fonds ou dans d'autres régions du canton. De ce point de vue-là, la ville est plutôt bien positionnée.

Les actions touristiques qui ont été menées ces dernières années et qui ont été régulièrement saluées par votre Autorité – on pense au parcours Belle Epoque, au renouvellement du train touristique électrique, qui est en service, premier train touristique de Suisse, voulu par le Conseil général – sont des éléments importants.

Un des manques que nous avons, dans la région neuchâteloise, c'est une auberge de jeunesse, mais nous sommes en chemin pour y arriver. Un chemin long, sinueux et laborieux, mais nous y allons. L'analyse qui a été faite montre qu'il y a un potentiel touristique plus important et que nous manquons de lieux d'hébergement bon marché ou milieu de gamme. C'est un peu là où notre offre d'hébergements souffre de faiblesse. Nous avons des hôtels haut de gamme, qui fonctionnent bien – hors période de la crise actuelle – en considérant globalement ces dernières années et les potentiels futurs. C'est plutôt dans la structure hôtelière milieu de gamme que nous aurions un potentiel de développement.

« Vivre la Ville » et les médias font régulièrement état des campagnes de promotion que la Ville mène avec Tourisme neuchâtelois, car nous sommes un petit acteur. Pour une ville de 30'000 habitants, en matière touristique, on ne peut pas faire grand-chose tout seul, donc on collabore étroitement avec d'autres acteurs. Nous avons un lien très étroit avec les acteurs touristiques de la ville, les hôteliers, notamment. Ce sont eux qui nous ont proposé cette action, l'année passée, qui s'appelait « Ding Dong » et qui a rencontré un grand succès.

Nous collaborons régulièrement avec eux pour d'autres actions. Aujourd'hui, le Conseil communal a lancé une action pour valoriser des vacances à Neuchâtel, avec un slogan « Cet été, l'événement c'est vous », puisqu'un certain nombre d'événements culturels, très rassembleurs, n'auront pas lieu. Toutefois, nous ne voulons pas, pour autant, ne rien faire et nous voulons repositionner l'attrait touristique sur les atouts que nous avons, mais en nous focalisant aussi sur la convivialité.

Vous avez remarqué – et cela a été salué – que nous avons étendu les terrasses, élément très important également, du point de vue touristique. Il y a également d'autres actions, que je ne veux pas détailler maintenant, car le temps file et le temps imparti pour que je vous réponde sera bientôt épuisé. Je sens déjà le président trépigner d'impatience pour me demander d'abréger.

Mais j'aimerais préciser, par rapport à votre question, que ce qui est insatisfaisant à Neuchâtel – et, ma foi, il faut bien reconnaître que nous ne

sommes pas au top de la situation – c'est la signalétique pour les touristes. Nous ne nous en rendons pas tellement compte, car nous savons à peu près où le Musée d'ethno est situé si nous voulons y aller. Si nous voulons aller à un autre endroit, au Jardin botanique, nous savons que c'est là. Mais pour quelqu'un qui ne connaît pas Neuchâtel, pour un touriste, ce n'est franchement pas si simple. Il doit vraiment chercher les itinéraires. Le fléchage n'est pas terrible. Cela revient à l'histoire de Neuchâtel, qui, pendant longtemps, ne s'est pas tellement sentie comme une ville touristique. Nous sommes en train de changer le paradigme pour que l'aspect touristique prenne le dessus. Vous le voyez, les moyens que nous mettons, au niveau de la Ville, ne sont pas négligeables et cela a été fait ces dernières années, avec vous.

C'est donc la signalétique qui n'est pas très bonne et nous avons maintenant développé un projet, assez important, pour l'analyser. Nous avons une première analyse à l'interne de la Ville, nous l'avons couplée avec l'affichage commercial, la SGA. Il y a là tout un processus en cours. Nous avons résilié la convention pour lancer un appel d'offres et avons dû un peu le décaler, vu que nous serons dans une nouvelle commune. La SGA a aussi des conventions avec d'autres communes parties à la fusion, donc nous devons repositionner cela.

Il y a également l'affichage culturel – ou événementiel – gratuit, lequel n'est pas top. Régulièrement, on voit que cela ne donne pas très, très bien. Cela fait un peu « cheni », à certains moments, donc, d'un point de vue touristique, ce n'est pas idéal.

Nous avons donc confié un mandat, très limité, à une société, afin qu'elle nous apporte un regard externe. Ceci pour avoir le regard au travers de l'œil du touriste qui arrive à Neuchâtel. Les résultats ont été présentés au Conseil communal et c'est très intéressant. Nous avons aussi sollicité l'avis de différents acteurs culturels, sociaux et associatifs, pour les autres parties de l'affichage. Nous allons utiliser cela pour améliorer la situation. Nous avons déjà commencé à le faire. Peut-être qu'en sortant de la salle du Grand Conseil, vous pourrez aller admirer, sur l'esplanade, un nouveau panorama destiné aux touristes, qui a été installé aujourd'hui, afin de mettre en valeur ce que l'on voit depuis l'esplanade de la Collégiale.

En matière d'actions, vous aurez peut-être remarqué, à la place des Halles et à la place du Marché, que nous avons remplacé des horloges, qui ne donnaient plus l'heure. A Neuchâtel, pays des horlogers, présenter au public des horloges qui n'étaient pas à l'heure n'était pas acceptable. Cela a donc été corrigé. Toute une série d'actions de ce type, très concrètes, ont été menées. Des panneaux d'affichage ont aussi été améliorés.

Prochainement, dans le quartier de Serrières, des vitrines d'affichage, où l'on placardait seulement les tirs obligatoires – et cela ne présentait pas

bien – seront mises à disposition de l'association de quartier, qui a envie de pouvoir faire de la communication. Elle pourra donc le faire. Nous ferons la même chose dans d'autres quartiers.

Bref, nous sommes en train de mettre en place toute une série d'actions très concrètes, avant de venir avec un concept plus global pour la signalétique, car nous devons là quand même bien penser la chose. Il y a aussi des éléments de mobilier urbain qui doivent être pris en considération, ainsi que tous les abribus. Ceux-ci sont des lieux d'affichage importants pour les touristes, puisque l'une des cartes maîtresses de la promotion touristique neuchâteloise est la Tourist Card, qui offre la gratuité des transports en commun pour toute la durée de son séjour à toute personne qui passe au moins une nuit à Neuchâtel. Elle donne également accès à toute l'offre événementielle et culturelle, y compris des balades en bateau.

En matière de promotion, nous faisons ce qu'il y a à faire, avec les moyens dont nous disposons et nous essayons de jouer au maximum sur les atouts dont nous bénéficions.

Je m'arrête là, mais je réponds volontiers si vous avez encore un complément à demander.

**M. Philippe Mouchet** intervient :

- Nous allons bientôt procéder au vote et j'aimerais vous expliquer, par ces quelques mots, pourquoi je vais refuser le projet I. Cela me semble correct. Les chiffres sont les chiffres et ils sont malheureusement justes. Ce sont les mots choisis dans les différents rapports qui m'ont fait tiquer, qui me gênent énormément et me forcent à refuser ce projet I.

En effet, on parle d'un excédent de revenus extraordinaire de 50 millions. Je n'arrive toujours pas à le visualiser, mais cela est un autre problème. Je peux m'insurger contre le choix des mots dans le rapport de la Commission financière, je cite : « Un excédent de revenu extraordinaire de 50 millions de francs, des charges maîtrisées, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes ». Je ne sais pas encore si je dois considérer cela comme un mauvais witz, du dogmatisme politique ou un calembour. Est-ce que c'est de la méthode Coué pour se convaincre que tout va bien dans le meilleur des mondes ? Je trouve que ce n'est pas terrible, comme choix de mots.

Mais, enfin, comment ose-t-on parler de charges maîtrisées, alors que nous avons perdu près de 11 millions de francs cette année ? Nous avons dissous une provision de prévoyance de presque 61 millions de francs pour avoir un bénéfice de 50 millions. C'est le message que nous donnons à l'extérieur.

Hourra ! Il manque 11 millions, mais cherchez l'erreur. Les recettes fiscales sont en diminution de près de 6,6 millions. Re-hourra ! C'est super ! Notre dette est passée de 300 à 315 millions de francs. Bon, si vous trouvez que c'est super, vous pouvez reprendre en chœur avec moi : Hourra, tout va vraiment pour le mieux dans le meilleur des mondes ! C'est fantastique !

Je ne partage pas cet optimisme panglossien béat. Notre monde n'est, hélas, pas parfait, mais nous pouvons – et nous devons – travailler à son amélioration. « Cultivons notre jardin », comme l'écrivait Voltaire. Il n'y a aucun fatalisme à présenter année après année des comptes déficitaires. Il y a un manque évident de volonté politique d'améliorer cette situation de manière notable, à mes yeux. Des efforts insuffisants sont entrepris. Est-ce bien raisonnable vis-à-vis des générations futures ?

Penchons-nous quelques minutes sur l'impôt sur le revenu dans le volume II, en page 37, pour se rendre compte que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Au niveau des recettes fiscales, sur les 23-24'000 taxations qui nous ont rapporté presque 68 millions de francs, moins de 5 % du total de ces taxations représentent 40 % de nos revenus, 25% de toutes les taxations ne rapportent quasiment rien à notre Ville, moins de 0,4 % des revenus. Avec la crise de la Covid-19, ces chiffres seront probablement en chute libre dans le prochain rapport.

A quand des réformes nécessaires pour réduire notre déficit structurel ? Notre président l'a déjà évoqué dans son intervention, notre Ville emploie presque 1'000 personnes pour une population d'un peu plus de 33'000 habitants. Je ne vais pas revenir sur ces chiffres-là, mais il est quand même grand temps, à mes yeux, de redéfinir les tâches régaliennes, d'abandonner les autres et de restructurer notre administration. Profitons de la fusion pour s'asseoir autour d'une table, pour réfléchir, décider de ce que l'on veut faire et aller de l'avant.

Nous en avons parlé aussi dans les quelques rubriques auparavant, c'est bien beau de faire venir du monde à Neuchâtel pour s'établir, mais ce serait super, si possible, d'avoir des citoyens qui paient beaucoup d'impôts.

Pas trop loin de nous se trouve le cénotaphe, qui rappelle à notre mémoire les comtes de Neuchâtel. Je m'interroge toujours quant au monument que le Conseil communal veut construire à la mémoire des comptes rouges – majorité oblige – de notre Ville. Car ce n'est quand même pas possible que l'on perde autant de pognon année après année. Chacun d'entre nous doit garder à l'esprit que c'est au citoyen de payer la facture. J'ai l'impression que beaucoup de gens oublient ce fait pour le moment. L'Etat n'a qu'à payer, l'Etat n'a qu'à emprunter, l'Etat n'a qu'à s'endetter, l'argent est gratuit pour le moment, c'est super. Nous voulons tous encore de



l'argent public, ici et là, pour les différentes tâches régaliennes ou non. Mais qu'est-ce que l'Etat ? L'Etat, c'est nous tous. Ainsi, l'argent public est notre argent à nous tous, celui de chaque contribuable, comme les dettes, par ailleurs. Ce n'est pas l'Etat qui paie les factures, c'est le citoyen.

La décroissance, à mes yeux, c'est aussi adapter notre train de vie à notre capacité économique. Que voulons-nous laisser aux générations futures ? Une fortune dilapidée ? Des rentrées fiscales faméliques et une dette astronomique ? Cela a un effet super durable, pourtant tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, disais-je.

Nous vivons au-dessus de nos moyens et refilons les factures aux générations futures, sans le dire trop haut – ou sans l'écrire – de peur qu'elles ne le remarquent, ou pire, en arrangeant la réalité en excédent de revenus extraordinaire de 50 millions, disais-je. C'est vraiment formidable. Permettez-moi de ne pas partager votre enthousiasme en votant non.

**M. Dimitri Paratte** intervient :

- Evidemment, la formulation au ton ironique peut insatisfaire certaines personnes, mais ne permet pas la mauvaise foi. En l'occurrence, il faut lire le rapport de la Commission financière tel qu'il a été formulé : l'affirmation « Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes... », présentée comme fausse, est ensuite invalidée par la suite du rapport, puisque la Commission financière émet plusieurs bémols, notamment un énorme. On peut s'interroger sur cette notion de bémol énorme.

Mais je ne pense pas que l'on puisse accuser la Commission financière d'avoir été béate face à l'enthousiasme, certes, assez déplacé – comme l'a souligné le rapporteur de mon groupe – du Conseil communal, par rapport à ce résultat extraordinaire de 50 millions.

Je me permets donc de préciser que, si les charges sont maîtrisées, c'est qu'elles n'ont pas substantiellement augmenté. Elles sont maîtrisées dans le sens qu'elles n'évoluent pas de façon dramatique à la hausse, bien que je l'aurais souhaité. Monsieur le Rapporteur du groupe PLR a l'impression que l'on ne met pas la volonté politique pour réduire le déficit qu'il souhaite voir, lui, disparaître. Mais ce n'est manifestement pas la volonté de l'ensemble de cet hémicycle et je trouve malheureux de le présenter comme un critère objectif. C'est bien un critère politique qui doit être le nôtre quand on adopte les comptes ou les budgets.

Enfin, je me réjouis que le Conseiller général Mouchet s'insurge contre les inégalités crasses qui affectent notre monde, ce qui est illustré par les déclarations d'impôt des citoyens les plus pauvres de cette ville, fort différentes de ceux qui ont accaparé les richesses de bien d'autres. C'est bien malheureux, mais c'est comme cela.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Alexandre Brodard**, propose de passer à l'examen des deux projets d'arrêtés, en commençant par le projet II.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant la perception de la taxe d'épuration est accepté à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant les comptes et la gestion de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2019 est accepté par 28 voix contre 6 et 2 abstentions**.

Discussion en second débat. Les articles premier à 6 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 36 voix, contre 0 et 0 abstention.

**Arrêté  
concernant la perception de la taxe d'épuration  
(Du 8 juin 2020)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu la loi sur la protection et la gestion des eaux (LPGE), du 2 octobre 2012,

Vu le règlement d'exécution de la loi sur la protection et la gestion des eaux (RLPGE), du 10 juin 2015,

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 14 juin 2014,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Une contribution annuelle, dénommée taxe d'épuration, est instituée pour couvrir les frais de construction, d'exploitation, d'entretien, d'assainissement et de remplacement des ouvrages et des installations servant à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées ainsi qu'à l'évacuation des eaux claires.

**Art. 2.**- La taxe est perçue auprès des propriétaires d'immeubles raccordés au réseau d'égouts qui peuvent, le cas échéant, la répercuter sur leurs locataires.

**Art. 3.**-<sup>1</sup> La taxe est fixée en fonction du volume d'eaux usées produit, calculée sur la base de l'eau consommée (provenant du réseau, pluviale, de source ou captée) et mesurée par un compteur.

<sup>2</sup> Le montant en m<sup>3</sup> est fixé par arrêté du Conseil communal, soumis à la sanction du Conseil d'Etat, de façon à couvrir la charge du chapitre « Station d'épuration des eaux et réseau » du compte de résultats, qui comprend également la charge nette de l'évacuation des eaux claires.

**Art. 4.**-<sup>1</sup> Le chapitre « Station d'épuration des eaux et réseau », y compris la charge nette de l'évacuation des eaux claires qui lui est obligatoirement imputée, doit être financé exclusivement par les taxes d'épuration.

<sup>2</sup> Les éventuels bénéfices d'exercice du chapitre « Station d'épuration des eaux et réseau » sont attribués aux fonds et financements spéciaux.

Séance du Conseil général - Lundi 8 juin 2020

<sup>3</sup> Les éventuels déficits du chapitre « Station d'épuration des eaux et réseau » sont prélevés sur les fonds et financements spéciaux.

**Art. 5.-** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté concernant la perception de la taxe d'épuration, du 5 décembre 2005.

**Art. 6.-** Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2020.

Neuchâtel, le 8 juin 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire,

Alexandre Brodard

Martha Zurita

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 28 voix, contre 6 et 2 abstentions.

**Arrêté  
concernant les comptes et la gestion  
de la Ville de Neuchâtel  
pour l'exercice 2019  
(Du 8 juin 2020)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,  
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Sont approuvés, les comptes de l'exercice 2019, qui comprennent :

a) Le compte de résultats :	Fr.
Charges d'exploitation	268'817'461
Revenus d'exploitation	-233'373'152
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	<hr/> 35'444'309
Charges financières	8'422'628
Revenus financiers	-28'318'885
Résultats provenant de financements (2)	<hr/> -19'896'258
<b>Résultat opérationnel (1+2)</b>	<b>15'548'051</b>
Charges extraordinaires	537'133
Revenus extraordinaires	-66'223'511
Résultat extraordinaire (3)	<hr/> -65'686'378
<b>Résultat total, compte de résultat (1+2+3)</b>	<b><hr/><hr/>-50'138'327</b>

## Séance du Conseil général - Lundi 8 juin 2020

- b) Les dépenses et recettes d'investissements du patrimoine administratif sont de :

Dépenses brutes	32'807'451
Recettes	<u>-3'166'626</u>
Dépenses nettes	<u><u>29'640'825</u></u>

- c) pour information, les dépenses et recettes de placements du patrimoine financier sont de :

Dépenses brutes	1'157'929
Recettes	-144'052
Dépenses nettes	<u><u>1'013'877</u></u>

- d) Le bilan au 31 décembre 2019

**Art. 2.-** La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2019 est approuvée.

**Art. 3.-<sup>1</sup>** Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

<sup>2</sup> Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

Neuchâtel, le 8 juin 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire,

Alexandre Brodard

Martha Zurita

Le président, **M. Alexandre Brodard**, déclare :

- Nous avons ainsi terminé l'examen des comptes. Il est 20h38. En général, lors de la séance des comptes, nous n'examinons que les comptes, mais vu qu'il est relativement tôt et que, en règle générale, les séances sont censées durer 2 heures et demie, je vous propose – si personne ne s'y oppose, bien sûr – de traiter encore un ou deux objets du Conseil général.

## **20-501**

### **Postulat du groupe PLR par M. Yves-Alain Meister et consorts, intitulé « La rue du Crêt-Taconnet retrouvera-t-elle du bon sens ? »**

En voici le texte :

« Le Conseil communal est prié d'étudier une variante de sens unique descendant de la rue du Crêt-Taconnet, en y intégrant la problématique de la mobilité douce, avec un trottoir élargi et un cheminement des cycles dans les deux sens de circulation, ainsi que l'intervention du SIS sur le plateau de la gare en cas d'incident. Le Conseil communal devra ainsi démontrer que le sens unique descendant tendra fortement à solutionner les problèmes de circulation sur la place de l'Espace de l'Europe et particulièrement à désengorger la rue du Crêt-Taconnet aux heures de pointe du soir ».

#### Développement :

La sécurisation des voies cyclables est un des premiers principes de la charte signée par la Ville pour une mobilité urbaine.

Il est d'une évidence qui ne souffre d'aucun doute, que le campus de Microcity et du CPLN doit être relié à la gare par un cheminement de mobilité douce, mais pas à n'importe quel prix ! La rue du Crêt-Taconnet permet aujourd'hui cette liaison directe, mais son exigüité ne permet pas de satisfaire pleinement la cohabitation de tous types de mobilité. Le Conseil communal, dans sa réponse à l'interpellation n° 19-610 intitulée « La rue du Crêt-Taconnet mérite mieux que des tacons ? » propose de marquer à la descente une bande cyclable de 1.20 mètres en contre-sens des flux montant des véhicules. La condition émise par le BPA pour que cela fonctionne est de limiter l'accès aux poids-lourds de moins de 10 mètres de long et de dévier ceux d'un gabarit supérieur par un autre itinéraire.

Cette solution conditionnée n'offre pas toute sécurité qu'un cycliste lancé à la descente à 30 km/h, voire plus, se trouve nez-à-nez avec un véhicule lourd forjetant sur la bande centrale servant aux mouvements latéraux. Un poids-lourd ne peut pas parfaitement raser le mur nord sur l'entier de la montée afin de rester exclusivement sur sa voie,



particulièrement en courbe. Un cycliste peut très bien être déporté sur la voie montante en coupant un virage !

Nous remettons donc fortement en question cette proposition qui, selon les normes VSS, n'offre pas aux cyclistes descendant la sécurité requise pour l'entrecroisement avec un véhicule lourd, particulièrement avec des vitesses opposées de 30 km/h.

Il semblerait bien plus opportun d'inverser le sens unique de circulation du Crêt-Taconnet afin d'avoir cycles descendant et véhicules lourds sur la chaussée dans le même sens, à des vitesses similaires.

Afin que le service du feu puisse également intervenir par Crêt-Taconnet, la pose d'une simple installation de feux actionnée par le SIS en cas d'intervention et située de part et d'autre du tronçon plateau de la Gare – giratoire Clos-Brochet permettrait de libérer en 2 minutes cet axe de chaussée. Le service du feu pourrait ainsi aisément accéder à contre-sens par Crêt-Taconnet sans se retrouver encolonner derrière des véhicules. En effet, cette rue se voit fréquemment engorgée aux heures de pointe du soir, le flux de trafic se rendant à la gare se voyant cisailé au giratoire de l'Esplanade par les véhicules venant du centre-ville. Offrir deux accès à la gare et une seule sortie côté ville n'est pas une solution qui peut fonctionner.

Remettons du bon sens dans cette gestion du trafic en inversant le sens unique du Crêt-Taconnet. Ce cheminement est d'autant plus naturel car il permet aux véhicules de rejoindre directement l'autoroute pour sortir de l'agglomération sans passer par le centre-ville. De surcroît, tous types de poids-lourds de livraison pourraient emprunter cet axe de chaussée.

En finalité, il s'agirait de mener une étude sur l'inversion de l'actuel sens de circulation du Crêt-Taconnet, afin de garantir une sécurisation des voies cyclables comme le demande la charte. Cela aurait aussi comme incidence de désengorger l'Esplanade de l'Europe en évitant, autant que faire se peut, le cisaillement des flux de circulation en proposant un accès à la gare et deux sorties. Un audit de sécurité routière (RSA) devrait formaliser cette étude, suivi d'une période d'essai d'une année.

Le président, **M. Alexandre Brodard**, précise que, compte tenu du dépôt d'un amendement, le postulat est considéré comme combattu. Il ouvre donc la discussion en donnant la parole aux groupes politiques.

**M. Yves-Alain Meister**, porte-parole du groupe PLR et auteur du postulat, déclare :

- Le Conseil communal a répondu à l'interpellation du PLR, intitulée « La rue du Crêt-Taconnet mérite mieux que des tacons », par une proposition qui n'est pas acceptable.

Si nous sommes parfaitement en accord avec le fait que la mobilité douce doit pouvoir rejoindre les campus de Microcity, du CPLN et du CSEM, à la rue du Crêt-Taconnet, il n'est pas raisonnable de le faire comme cela nous a été proposé, en laissant descendre les cycles à contresens du trafic. Cette situation est non seulement dangereuse, elle échappe complètement au bon sens et met les usagers des deux roues en réel danger.

L'élargissement du trottoir proposé – de quelque 50 cm – ne répond pas aux besoins du nombre de piétons qui empruntent cet itinéraire, surtout aux heures de pointe.

Il est nécessaire de mettre en œuvre une vraie mesure, soit d'augmenter cette largeur de trottoir de 2,50 m et, surtout, d'inverser le sens de circulation du Crêt-Taconnet, pour permettre aux cycles de descendre sur la chaussée dans le même sens que les usagers motorisés. L'inversion du sens de circulation aura un autre impact. Aujourd'hui, la place de l'Europe et l'esplanade de la gare sont souvent congestionnées par du trafic. Cela s'explique aisément et je vais vous en faire la démonstration.

Le flux des véhicules sur un axe routier s'apparente à de l'hydraulique. Les véhicules, les voitures et tout type d'usagers, sont des gouttes d'eau qui coulent dans un tuyau. Pour faciliter la compréhension de ce qui se passe à la gare, j'ai eu le loisir, durant le confinement, de vous préparer un modèle.

*[Ndlr : M. Meister illustre ses propos en utilisant gobelets et crayons].* Vous avez ici un récipient, avec un tuyau qui va le remplir. Ce premier tuyau est l'avenue de la Gare, d'où viennent les véhicules. Un second tuyau est Crêt-Taconnet, qui a effectivement de la peine à remplir le récipient, qui représente la place de l'Europe. Il y a donc deux entrées et, malheureusement, une seule sortie – l'avenue de la Gare – pour vider ce récipient. Que se passe-t-il ? Le récipient va effectivement se remplir jusqu'à saturation et, une fois qu'il est saturé, tout est bloqué. La proposition que je fais aujourd'hui est d'inverser cela, c'est-à-dire d'avoir une entrée – qui est l'avenue de la Gare – et deux sorties, une sortie sur Crêt-Taconnet et une autre sur l'avenue de la Gare. Que se passe-t-il dans ce cas de figure ? Le récipient n'arrive pas à se remplir complètement et vous n'avez plus la congestion qui existe aujourd'hui.

En conclusion, l'inversion du sens de circulation vise finalement deux buts : sécuriser la mobilité douce en choisissant le même sens de circulation que tout type d'usagers – ce qui permettra aussi aux piétons, avec un élargissement du trottoir à 2,50 m, de descendre confortablement la rue, notamment aux heures de pointe – et cela résoudra ou, pour le moins, décongestionnera, les bouchons qui existent aujourd'hui sur l'esplanade et sur la place de l'Europe.

**Mme Johanna Lott Fischer**, porte-parole du groupe PopVertSol, déclare :

- Malgré la démonstration de l'auteur du postulat, le groupe PopVertSol n'est pas du même avis. Cette démonstration était vraiment faite selon la perspective de l'automobiliste et nous allons justement vous apporter le point de vue de la mobilité douce.

Tout comme l'auteur du postulat, nous espérons que la rue du Crêt-Taconnet retrouvera du bon sens et, surtout, un aménagement garantissant la sécurité de tous les usagers. Et ceci, au plus vite. Pour savoir quel sera véritablement le bon sens, il faut, à notre avis, un comparatif de toutes les variantes, soit la circulation automobile dans le sens montant et dans le sens descendant, mais, également, sans circulation automobile. C'est la raison pour laquelle notre groupe a déposé un amendement qui demande au Conseil communal d'adopter une vision plus large, au lieu de lui dicter d'avance la conclusion que devrait avoir l'étude demandée.

Une comparaison du sens clamé par le postulat avec la situation actuelle est probablement implicitement incluse dans le texte proposé. Tel qu'il est formulé, on dirait cependant que le sens descendant de la circulation automobile serait le seul à amener plus de sécurité pour les cyclistes et une décongestion de la place de l'Espace de l'Europe et de la rue elle-même.

Notre groupe est moyennement convaincu que le croisement de véhicules descendants – roulant facilement plus vite qu'autorisé – avec des cyclistes montants soit plus sûr que le croisement de véhicules montants – roulant généralement doucement – avec des cyclistes qui descendent. Ceci, même si ces derniers auront tendance à rouler plus vite. Nous vous accordons néanmoins un point : des voitures qui descendent font généralement moins de bruit et émettent moins de gaz d'échappement.

Notre groupe est encore moins convaincu que les cyclistes voulant monter à la gare emprunteront la passerelle du Millénaire – en devant donc faire le détour par la rue de Gibraltar – comme proposé dans le « Vivre la Ville » du 12 février dernier par l'auteur du postulat. Cette rue est non seulement aussi exiguë que la rue du Crêt-Taconnet, mais, en plus, la visibilité y est mauvaise et le trafic motorisé y roule à 50 km/h, contre 30 km/h sur le Crêt-Taconnet.

Tous ces éléments n'augmentent pas la sécurité des cyclistes. Ceci, même si nous faisons confiance au Conseil communal pour qu'il mette bientôt toutes les routes communales à 30 km/h, comme demandé dans une de nos motions. Reste la question cruciale à résoudre : si, déjà aujourd'hui, les cyclistes ne font pas ce détour dans la descente, pourquoi le feraient-ils dans la montée ?

En tant que membre de la Commission de mobilité et stationnement, je me permets de rapporter ici que la solution du sens unique descendant à la rue du Crêt-Taconnet avait été évoquée en commission. Toutefois, la décongestion du plateau de la gare nécessiterait, en parallèle, la suppression d'une partie des possibilités de parcage vers la gare, afin d'y diminuer le trafic. Et c'est justement cela, la vraie question : faut-il vraiment

tout ce trafic motorisé vers la gare ? Personnellement, je regrette que ce deuxième point se soit perdu en cours de route.

Nous vous invitons à accepter notre amendement, si vraiment vous voulez lancer cette étude du sens de circulation à la rue du Crêt-Taconnet, ceci pour avoir, au moins, une analyse la plus complète possible. De notre côté, nous estimons, toutefois, que la Ville dispose de suffisamment d'éléments pour procéder à l'aménagement tel que proposé dans le rapport n° 19-610. Par conséquent, nous jugeons cette demande d'étude superflue et allons refuser le postulat, amendé ou pas.

Nous souhaitons que les nombreuses personnes empruntant la rue du Crêt-Taconnet à pied ou à vélo puissent rapidement le faire avec plus de sécurité et un accès bi-directionnel à la gare depuis le quartier de la Maladière. Spécialement dans ces temps de déconfinement, la mobilité douce – qui permet des déplacements autres qu'en transports publics, mais respectueux de l'environnement – doit être favorisée par des moyens tels que cet aménagement de la rue du Crêt-Taconnet.

**M. Gabriele Jeanneret**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Je suis quelque peu surpris que le Conseil général doive maintenant donner les solutions au Conseil communal. Le groupe socialiste est d'avis que le Conseil général doit donner les capacités au Conseil communal d'apporter des solutions et il acceptera donc, en ce sens, l'amendement du groupe PopVertSol, ainsi que le postulat. Que le Conseil communal vienne vers nous avec une solution pour cette rue-là, muni d'une étude menée en bonne et due forme.

Je ne peux pas m'empêcher d'ajouter que je suis un petit peu étonné qu'une science de la mobilité – si humaine soit-elle, puisque chaque voiture a, à l'intérieur, un être humain et que chaque cycliste est un être humain, avec ses paradoxes et ses choix irrationnels – soit comparée à une analyse de flux. En fin de compte, les hydrogéologues – ou les hydrologues – pourraient très bien mener les études de mobilité.

Quoi qu'il en soit, nous souhaitons une étude claire et complète sur cette rue, avec une solution claire, complète et univoque.

**M. François Pahud**, porte-parole du groupe Vert'libéraux/PDC, déclare :

- Lors de la séance du Conseil général du 20 janvier dernier, le groupe Vert'libéraux/PDC s'est prononcé en faveur de l'établissement d'un sens unique à la descente sur la rue du Crêt-Taconnet. Il en avait même fait la proposition. C'est donc logiquement qu'il accepte aujourd'hui le postulat du PLR. Les besoins des usagers, le désengorgement de l'Espace de l'Europe et les exigences du SIS sont pris en compte de façon satisfaisante, en sachant que, dans ce secteur, l'idéal est impossible.

Notre groupe refusera donc l'amendement du groupe PopVertSol, qui ne répond pas de façon raisonnable aux réalités et aux nécessités de la circulation.

**Mme Christine Gaillard**, Directrice de la mobilité, déclare :

- L'aménagement de la rue du Crêt-Taconnet est un véritable feuilleton, nous l'avons compris. Il a débuté en 1994, avec de multiples tentatives pour régler l'aménagement définitif.

Notre Conseil soutient l'ordre de priorité formulé par les auteurs du postulat : il faut d'abord prévoir suffisamment de place pour les piétons et les cyclistes, dans les deux sens, tout en assurant l'accès des secours à la gare. Ensuite, il faut essayer de résoudre l'engorgement automobile aux heures de pointe du soir.

Rappelons juste une réalité : le gabarit de la rue ne peut pas être modifié. Il n'est pas possible de l'élargir, ni de la mettre à plat, ni d'en supprimer la courbe. Concernant cette courbe, il faudrait démolir une villa – donc exproprier – et nous perdrons devant tous les tribunaux, car une solution alternative existe. Le gabarit actuel est donc absolument contraignant.

Je peux vous assurer que, au cours de toutes ces années et décennies, toutes les possibilités ont été étudiées et analysées : le sens montant, le sens descendant, avec des cyclistes à gauche et à droite, et le contraire. Chaque variante a des inconvénients, plus ou moins dangereux, plus ou moins gênants.

Nous nous permettons de répéter ce que l'intervenant du groupe socialiste a déjà dit : nous avons promis, lors de la réponse à l'interpellation n° 19-610 du PLR en janvier, de revenir avec un rapport sur la problématique du Crêt-Taconnet et une demande de crédit pour la solution qui aura été validée par toutes les instances concernées.

Je peux vous lister toutes les analyses des instances qui se sont prononcées :

- le Service des ponts et chaussées cantonal, en 2002 : le sens montant ;
- le Service de la protection de l'environnement, en 2003 : le sens montant ;
- une étude de la police de l'époque : le sens montant ;
- un rapport, préparé par des spécialistes qui ont fait des sondages origine-destination, nous informe – et c'est important par rapport au petit modèle avec le gobelet et les pailles [*Ndlr : cf. intervention de M. Meister, PLR*] – que si l'on permet la montée par l'avenue de la Gare et la descente par le Crêt-Taconnet, on attire 2'600 à 2'800

véhicules qui ne font que du transit. On aura autant de véhicules de plus à la gare et veut-on vraiment cela ? La question est posée.

En 2016, la démarche participative, avec tous les acteurs venus à ces ateliers, a confirmé les principes des flux autour de la gare. Ceux-ci ont été validés au travers du projet d'agglomération et sont cofinancés par la Confédération. Ce sont quand même des bases que nous ne pouvons simplement changer comme cela. Vous comprendrez qu'il faut vraiment une analyse détaillée pour modifier ce qui a été validé par toutes les instances, y compris le Bureau de prévention des accidents.

Nous avons encore sollicité l'avis de l'ingénieur cantonal, le 7 février 2020. Je vous épargne tout ce qu'il nous écrit, mais il conclut ainsi : « Il apparaît ainsi assez clairement que le sens de circulation montant doit être privilégié, en particulier compte tenu de la redistribution de l'espace routier, incluant les cyclistes ».

Avec le Covid, le vélo est devenu un moyen de transport absolument prioritaire. Beaucoup de personnes hésitent encore à prendre les transports publics – cela se comprend – et se tournent vers des moyens de transport individuels, soit la voiture, soit le vélo.

Durant le semi-confinement, tout le monde s'est rendu compte du silence bienfaisant pendant quelques semaines et du bruit terrible qui est revenu depuis. De toute façon, en ville, il n'y aurait pas assez de place si tout le monde y venait en voiture, c'est évident. D'où la demande forte de favoriser et sécuriser les déplacements à vélo. Il est de notre responsabilité de prendre des mesures rapidement – en particulier pour sécuriser les espaces pour les cyclistes – et d'améliorer la continuité des itinéraires. Le Crêt-Taconnet est un maillon important dans le réseau cyclable de notre ville.

Que votre Autorité accepte ou non le postulat, notre Conseil, de toute façon, n'attendra pas deux ans pour revenir devant vous avec un rapport et l'analyse que vous demandez pour clarifier quelle est la meilleure solution pour le Crêt-Taconnet. Il faut sécuriser les itinéraires de mobilité douce sur cet axe et nous avons pris l'engagement, en janvier déjà, de revenir avec une analyse détaillée et une demande de crédit pour une solution définitive.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Alexandre Brodard**, soumet préalablement au vote l'amendement du groupe PopVertSol, dont la teneur est la suivante :

« Le Conseil communal est prié **de faire une analyse comparative de trois variantes – sens unique montant, sens unique descendant et interdiction à la circulation automobile** – d'étudier une variante de sens

~~unique descendant de~~ **pour** la rue du Crêt-Taconnet, en y intégrant la problématique de la mobilité douce, avec un trottoir élargi et un cheminement des cycles dans les deux sens de circulation, ainsi que l'intervention du SIS sur le plateau de la gare en cas d'incident ». ~~Le Conseil communal devra ainsi démontrer que le sens unique descendant tendra fortement à solutionner les problèmes de circulation sur la place de l'Europe et particulièrement à désengorger la rue du Crêt-Taconnet aux heures de pointe du soir.~~»

**L'amendement est accepté par 24 voix contre 10 et 2 abstentions.**

Soumis au vote, **le postulat amendé est accepté par 24 voix contre 11 et 1 abstention.**

**Voici le texte définitif du postulat :**

**« Le Conseil communal est prié de faire une analyse comparative de trois variantes – sens unique montant, sens unique descendant et interdiction à la circulation automobile – pour la rue du Crêt-Taconnet, en y intégrant la problématique de la mobilité douce, avec un trottoir élargi et un cheminement des cycles dans les deux sens de circulation, ainsi que l'intervention du SIS sur le plateau de la gare en cas d'incident ».**

## **20-301**

### **Motion du groupe PopVertSol par M. Jean-Luc Richard et consorts, intitulée « La nuit, quand revient la nuit : retrouvons cette obscure clarté qui tombe des étoiles tout en économisant de l'énergie »**

En voici le texte :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens pour diminuer voire partiellement supprimer sur le territoire communal l'éclairage public et l'éclairage privé, notamment commercial, impactant l'espace public. Tout en veillant à assurer la sécurité publique, ces mesures viseront la promotion de la santé publique, le maintien de la biodiversité et les économies d'énergie ».

#### Développement :

L'apparition de la Fée électricité et sa généralisation, notamment sous forme d'éclairage public et privé, ont révolutionné nos modes de vie, largement pour le meilleur. L'électricité, pour partie d'origine nucléaire et thermique, est aujourd'hui si universelle, pratique et bon marché qu'on la gaspille pour éclairer inutilement certains espaces publics ou pour faire de la publicité auprès de chalands... presque tous depuis longtemps dans les bras de Morphée. Du moins ceux qu'un lampadaire inopportun et intrusif n'empêche pas de dormir.

Le respect du cycle jour-nuit, cycle naturel auquel humains, animaux et plantes sont adaptés, constitue le premier bénéfice attendu d'une baisse de l'éclairage extérieur. L'obscurité favorise un sommeil réparateur contribuant largement à la santé publique, sans parler de ce cycle, entraînant la raréfaction des espèces nocturnes comme les chauves-souris ou certains insectes et perturbant la migration des oiseaux. De plus, toute économie d'électricité est bonne à prendre pour l'environnement et les finances publiques, même si l'éclairage ne représente qu'une part modeste de la consommation énergétique globale. Un fonds communal pour l'énergie a d'ailleurs été créé en 2018, suite à une décision unanime de notre Autorité, permettant à la Ville d'investir pour limiter ses propres dépenses d'électricité, notamment en matière d'éclairage public.



Les Autorités ont en effet un devoir de cohérence et d'exemplarité. Elles ne peuvent pas encourager la population à une utilisation parcimonieuse de l'énergie tout en participant à la forme la plus visible de son gaspillage, à savoir éclairer inutilement la nuit. A cet égard, le « phare » de Chaumont qui balaie vainement la forêt et la montagne, gênant la faune et jusqu'aux habitants de Cudrefin, constitue le meilleur symbole de ce qu'il faut éviter.

Un nombre croissant de communes suisses, y compris dans le canton (Val-de-Ruz, Le Cerneux-Péquignot, Le Locle) et notamment des communes avec lesquelles nous allons prochainement fusionner (Valangin et Corcelles-Cormondrèche) ont d'ores et déjà pris des mesures pour limiter leur éclairage public au-delà d'une certaine heure. Il y a là des expériences à exploiter et un besoin de concertation au sein de la future commune. Saluons aussi ce qui a déjà été fait par notre Ville pour limiter la consommation et la pollution lumineuse liée à l'éclairage public, notamment à travers son plan directeur d'éclairage, largement accepté par notre Conseil en 2015. Ce plan a débouché sur de belles réalisations qui embellissent la ville de nuit. Il n'engage toutefois que la Ville (pas les privés ni les commerces) et ne touche actuellement que le centre-ville. Une vision et une réglementation globale sur l'éclairage extérieur impliquant tous les acteurs et touchant tout le territoire communal (actuel et futur) manquent encore. Cela pourrait passer par le PAL.

C'est pourquoi nous demandons que le Conseil communal examine la possibilité de notamment :

- réduire ou éteindre l'éclairage public durant la nuit sur tout ou partie du territoire communal (dans et hors agglomération) ;
- achever rapidement (mais avec un bon rapport coût/bénéfice/économie d'énergie) le remplacement des anciens luminaires par des LED, en veillant à ne pas augmenter la puissance lumineuse sous prétexte d'économie d'énergie (« effet rebond ») ;
- supprimer tout éclairage non dirigé vers le sol ou les façades ;
- éteindre le « phare » de Chaumont ;
- créer une réglementation pour l'éclairage privé, en particulier commercial et des établissements publics, dans le but notamment de :
  1. diminuer fortement voire éteindre l'éclairage des vitrines et enseignes lumineuses durant la nuit (excepté durant les heures d'exploitation) ;
  2. interdire les enseignes lumineuses clignotantes ;
  3. encadrer l'éclairage extérieur des bâtiments à travers un règlement ad hoc (une question d'actualité récente a montré qu'une base légale manquait pour exiger un peu de modération dans l'illumination de l'hôtel Beaulac).

**M. Jean-Luc Richard**, auteur de la motion, développe :

- Alexandria avait son phare guidant les navires antiques, New York a sa Statue de la Liberté éclairant le monde et Neuchâtel, son pseudo-phare éclairant sa forêt.

Comme l'écrivait Richard Bohringer : « C'est beau, une ville, la nuit ». En le pastichant, je pourrais rajouter : « C'est beau, la nuit, en ville ». C'est

pourquoi, nous souhaitons le retour, dans notre ville, de « cette obscure clarté qui tombe des étoiles ». Non seulement la nuit peut être belle, poétique, inspiratrice, mais encore – et surtout – elle constitue l'une des deux phases d'un cycle naturel fondamental de notre planète. Cycle naturel, auquel l'horloge biologique des humains, des animaux et des plantes s'adaptait depuis longtemps.

L'obscurité durant la nuit est nécessaire aux humains pour un repos réparateur. L'assurer dans les logements, en modérant l'éclairage des façades et des rues, poursuit donc, en premier lieu, un objectif de santé publique. Réduire fortement le halo lumineux de la ville permet ensuite de préserver l'environnement naturel – en particulier la biodiversité – tant en ville que dans sa périphérie. Les animaux nocturnes ont impérativement besoin de la nuit.

Finalement, limiter la durée et l'intensité de l'éclairage urbain économise énergie et argent. Ce n'est pas à négliger, à l'heure où les centrales nucléaires commencent à fermer – heureusement sans perspective de remplacement par d'autres centrales – et où une partie de notre électricité importée provient de la combustion de charbon, contribuant au réchauffement climatique.

C'est pourquoi, nous prions le Conseil communal d'étudier les voies et moyens pour diminuer – voire partiellement supprimer – sur le territoire communal, l'éclairage public et l'éclairage privé impactant l'espace public, notamment commercial, et cela en veillant à la sécurité publique.

En effet, une vision et une réglementation globales sur l'éclairage extérieur impliquant tous les acteurs et touchant tout le territoire communal manquent encore. Un nombre croissant de communes sont déjà passées à l'acte, en Suisse, comme dans notre canton, y compris deux communes avec lesquelles nous allons prochainement fusionner. Il y a là, assurément, un large corpus d'expériences sur lesquelles notre Exécutif peut s'appuyer. Il ne part d'ailleurs pas de zéro, loin de là. J'aimerais notamment relever les élégantes mises en valeur des bâtiments publics patrimoniaux au centre-ville et le remplacement, bien avancé, des anciens luminaires par les LED. *A contrario*, le pseudo-phare de Chaumont gaspille argent et énergie sans autre bénéfice qu'une pollution lumineuse de la montagne et de la forêt. C'est le symbole caricatural de ce qu'il convient d'éviter en matière d'éclairage public.

L'éclairage privé – notamment commercial, à travers vitrines et enseignes lumineuses – contribue aussi à l'éclairage du domaine public. Nous souhaitons que la Ville se donne les moyens de pouvoir modérer ces sources lumineuses selon un concept global, incluant l'interdiction des enseignes clignotantes et l'extinction des vitrines au cœur de la nuit, excepté, bien sûr, durant les heures d'exploitation. Ce règlement

donnerait ainsi à la Ville une base légale pour encadrer l'éclairage extérieur excessif de certains bâtiments privés. A cet égard, l'illumination criarde de l'Hôtel Beaulac constitue l'exemple à ne pas suivre.

Le groupe socialiste a déposé un amendement. Il semble s'inquiéter de l'impact négatif que cette motion pourrait avoir sur la vie sociale et culturelle nocturne. Nous admettons volontiers un garde-fou à ce sujet, tout comme c'est déjà le cas pour la sécurité publique.

Nous proposons toutefois de reformuler la proposition d'amendement dans un sous-amendement, car la proposition actuelle transforme deux garde-fous en objectif même de la motion. Cette dernière ne vise clairement pas la promotion de la vie sociale et culturelle nocturne, bien qu'elle ne doive pas lui nuire. D'autres mesures sont nécessaires pour cela et elles sont en cours d'élaboration dans le cadre d'une autre motion récemment acceptée à l'unanimité par notre Conseil.

« La nuit, quand revient la nuit, tout seul je m'ennuie, je pense à toi ». N'ayons pas peur de la nuit. Elle est notre amie. Elle fait partie des cycles naturels cosmiques et humains. Nous en avons besoin pour ressourcer et les animaux nocturnes, pour vivre. Les motionnaires vous invitent donc à soutenir cette proposition visant à faire revenir un peu de nuit dans notre ville.

Post-scriptum : il se peut que depuis le début de mon intervention, vous ayez un ou deux noms sur le bout de la langue. Si c'est le cas, je ne vais pas vous faire languir. Il s'agit de Corneille et, dans un registre un peu différent, de Johnny Hallyday. J'espère que vous avez capté le message subliminal : Corneille et Johnny soutiendraient cette motion.

**Mme Julie Courcier Delafontaine**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- « La nuit, quand revient la nuit »... Notre groupe s'est penché sur cette motion au titre aussi évocateur que poétique.

En préambule, rappelons que le groupe socialiste s'interrogeait sur cette même thématique – il y deux ans, presque jour pour jour – en déposant une interpellation sur le sujet. Interpellation à laquelle votre Autorité répondait à satisfaction en détaillant la politique en vigueur à Neuchâtel, que ce soit sur la question de l'éclairage public, des lieux déjà non éclairés la nuit, de l'éclairage modulaire ou de la planification des changements de luminaires pour un éclairage dynamique et économique.

Nous pouvons aussi rappeler une motion socialiste traitant des « marches exploratoires » et de la problématique typiquement urbaine de la sécurité ou du sentiment de sécurité. Et, finalement, mentionnons encore une

question d'actualité du groupe PopVertSol concernant la législation en matière d'éclairage privé de l'Hôtel Beaulac.

La motion PopVertSol d'aujourd'hui est en quelque sorte une compilation de sujets déjà traités durant la législature. Mais la question mérite d'être posée et étudiée dans sa globalité, et l'aspect d'une modification de la législation en matière d'éclairage privé nous semble pouvoir justifier son dépôt.

Toutefois, le libellé même de la motion – mais surtout son développement par les uniques références à la sécurité publique, d'une part, et à la promotion de la santé publique, d'autre part – nous a semblé définitivement réducteur. Dans un environnement urbain, il est nécessaire de tenir compte d'autres facteurs et réalités, et le parallèle avec les expériences de Val-de-Ruz ou du Cerneux-Péquignot ne nous semble pas tout à fait justifié. Une ville – particulièrement la troisième ville de Suisse romande – ça vit et ça travaille aussi la nuit. Son dynamisme et son économie tiennent à l'importance de sa vie culturelle, sociale ou touristique. La qualité de vie passe par la possibilité pour les femmes, les jeunes ou les travailleurs de la nuit de sortir et, surtout, de rentrer dans les quartiers en se sentant en sécurité. Et c'est bien cette spécificité urbaine et cet aspect sociétal et culturel si importants pour nous, comme pour PopVertSol – du moins, nous l'espérons – qui doivent être intégrés dans la réflexion.

La santé publique ne se résume de loin pas au silence et à l'obscurité, une vision trop austère et hygiéniste pour nous. Les deux mois que nous venons de passer nous ont permis de ressentir, peut-être, le bienfait d'un ralentissement, mais ils nous ont également fait appréhender la blessure et le sentiment de manque que représente l'absence de vie et de rencontres dans l'espace public. Nous craignons que la notion de santé publique, telle que développée dans la motion, n'intègre pas tout à fait ces aspects. Notre amendement est donc destiné à réparer ce que nous pensons être un oubli et rappeler que l'éclairage public d'une ville est un équilibre à trouver.

Enfin, nous regrettons quelque peu la formule très dirigiste du développement, qui semble davantage vouloir imposer des solutions que demander une étude. Le positionnement Smart City que nous voulons donner à notre ville devrait plutôt inciter à la créativité et à l'inventivité.

Nous vous invitons donc à accepter l'amendement socialiste pour élargir le champ des possibles. Quant au sous-amendement PopVertSol, nous pouvons l'accepter, bien sûr, puisqu'il s'agit d'une sensibilité grammaticale.

**M. Jérôme Bueche**, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Comme le veut la formule, le groupe PLR a étudié avec beaucoup d'intérêt cette motion. D'emblée, cette dernière a suscité chez nous deux réactions : la première, c'est qu'elle est dans l'air du temps, la seconde, c'est qu'elle enfonce des portes ouvertes. Cela a déjà été dit tout à l'heure par la rapporteure du groupe socialiste.

En effet, l'administration communale a déjà eu maintes fois l'opportunité de nous expliquer – à nous, membres du Législatif – que des mesures allant dans le sens de la motion sont déjà en étude ou implémentées. Cependant, l'approche des élections titille sûrement les motionnaires, qui espèrent certainement pouvoir revendiquer la paternité de cette idée.

Sur le fond, donc, le processus est lancé. Je citerai l'exemple concret des parkings du Seyon et Pury – que j'ai le loisir de fréquenter de temps en temps avec mon TIM – lesquels ont déjà installé un système qui s'adapte à la présence de personnes ou de véhicules pour augmenter la lumière par zone. L'éclairage privé est donc déjà bien au clair concernant ces technologies.

Sur la forme, nous étions prêts à soutenir la motion d'origine sans ouvrir le débat. Maintenant, il y a des amendement et sous-amendement. Ceux-ci ne changent pas grand-chose à l'idée principale. Notre groupe ne s'intéressera donc que modérément aux différences syntaxiques proposées, mais soutiendra l'idée générale de la motion, même si – et je l'ai déjà dit au début de mon intervention – elle enfonce une porte ouverte.

**Mme Sylvie Hofer-Carbonnier**, porte-parole du groupe Vert'libéraux/PDC, déclare :

- Notre groupe soutiendra cette motion. Même si des efforts – que nous saluons – sont déjà en cours, nous partageons la préoccupation que la lumière la nuit est source de pollution, pas seulement visuelle, mais qu'elle va à l'encontre d'un objectif de santé publique, de biodiversité et d'économie d'énergie, également.

Pour notre part, le mandat demandé au Conseil communal est formulé en lui laissant suffisamment de marge de manœuvre pour tenir compte de certaines préoccupations – en particulier de sécurité publique – qui est également légitime. Nous pouvons donc nous rallier à cette formulation de la motion.

Quant à l'amendement, nous le comprenons bien. En effet, nous estimons que la vie sociale et culturelle doit également être prise en compte dans ce cadre. Nous avons une forte préférence pour le sous-amendement, estimant également que la question de la lumière la nuit n'a pas pour

objectif de régler la vie sociale et culturelle, mais qu'elle doit bel et bien en tenir compte.

**Mme Christine Gaillard**, Directrice de l'environnement, déclare :

- Le Conseil communal a pris connaissance de cette motion, ainsi que des amendement et sous-amendement. Il vous appartient, bien sûr, de la valider ou pas, mais le Conseil communal ne s'y oppose pas, en tout cas.

En effet, c'est aussi une question qui sera traitée dans le cadre de la fusion, sachant que les communes avec lesquelles nous fusionnons se sont déjà engagées dans ce sens-là et ont insisté pour l'inscrire comme objet de réflexion dans le livre blanc que nous composons actuellement.

Il est évident – vous l'avez dit – qu'il doit y avoir des approches différenciées en fonction du lieu, de l'heure, du jour de la semaine, etc. Il n'y a pas de solution unique partout. Ce n'est pas cela l'idée. Mais il y a vraiment une volonté d'examiner les questions qui ont été posées et il faut le faire en bonne intelligence.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Alexandre Brodard**, rappelle l'amendement du groupe socialiste et le sous-amendement du groupe PopVertSol. Pour sa compréhension, il demande toutefois s'il s'agit véritablement d'un sous-amendement au titre que la phrase proposée par PopVertSol serait rajoutée à l'amendement socialiste. Ou s'agit-il plutôt d'un contre-amendement, c'est-à-dire que si la phrase proposée par PopVertSol est acceptée, la phrase socialiste tombe ?

**M. Dimitri Paratte** intervient :

- Dans la mesure où le groupe socialiste n'a pas combattu notre sous-amendement, pourrions-nous partir du principe que nous ne discussions que de l'amendement socialiste sous une forme sous-amendée – ou contre-amendée – par le groupe PopVertSol, ceci afin d'éviter un vote ?

Le président, **M. Alexandre Brodard**, résume :

- Dans ce cas, il faudrait – si je comprends bien – que le groupe socialiste retire son amendement et nous ne voterions plus que sur l'amendement PopVertSol.

**Mme Isabelle Mellana Tschoumy** intervient :

- Dans ce cas, nous retirons cet amendement et votons sur le contre-amendement.

### **Amendement du groupe socialiste retiré**

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens pour diminuer voire partiellement supprimer sur le territoire communal l'éclairage public et l'éclairage privé, notamment commercial, impactant l'espace public. ~~Tout en veillant à assurer la sécurité publique, ces mesures viseront la promotion de la santé publique, le maintien de la biodiversité et les économies d'énergie~~ ».

**Il veillera à assurer la vie sociale et culturelle nocturne, la sécurité publique, la promotion de la santé publique, le maintien de la biodiversité et les économies d'énergie.**

Compte tenu du retrait de l'amendement socialiste, le président, **M. Alexandre Brodard**, précise qu'il ne s'agit donc plus d'un sous-amendement du groupe PopVertSol, mais bien d'un **amendement**, dont la teneur est la suivante :

### **Amendement du groupe PopVertSol**

**Tout en veillant à assurer la vie sociale et culturelle nocturne ainsi que la sécurité publique, ces mesures viseront la promotion de la santé publique, le maintien de la biodiversité et les économies d'énergie.**

Soumis au vote, **l'amendement** du groupe PopVertSol est **accepté** par **32 voix contre 0 et 4 abstentions**.

Soumise au vote, la **motion n° 20-301 amendée** est **acceptée** par **35 voix contre 1 et 0 abstention**.

**Voici le texte définitif de la motion :**

**« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens pour diminuer, voire partiellement supprimer, sur le territoire communal l'éclairage public et l'éclairage privé, notamment commercial, impactant l'espace public. Tout en veillant à assurer la vie sociale et culturelle nocturne, ainsi que la sécurité publique, ces mesures viseront la promotion de la santé publique, le maintien de la biodiversité et les économies d'énergie ».**

**M. Dimitri Paratte** ayant soumis une demande de fait personnel, le président, M. Alexandre Brodard, lui cède brièvement la parole :

- Je ne voulais pas vraiment communiquer un fait personnel, mais un rappel du règlement. Selon l'article 67, il s'agit donc d'une motion d'ordre, d'un fait personnel ou d'un rappel du règlement.

Pour mentionner l'article 62, j'ai déposé une question écrite au Conseil communal le 11 mars – laquelle n'a pas reçu de réponse à ce jour – concernant les nuisances de bruit, autre forme de nuisances qui affectent la santé de nos citoyen-ne-s. Aussi, je demanderai au Conseil communal de se conformer au règlement et de répondre par écrit, ou de vive voix, dans les plus brefs délais possibles, puisqu'il a deux mois pour s'exécuter.

La séance est levée à 21h20.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

Le président,	La secrétaire,
Alexandre Brodard	Martha Zurita

Le chancelier-rédacteur,  
Rémy Voirol